

LA CLEF  
DU CABINET  
DES PRINCES  
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur  
les Matières du tems.

*Contenant aussi quelques nouvelles de Littérature.*

Juillet 1754.

TOME C I.



A LUXEMBOURG ;  
Chez l'Héritière d'ANDRÉ CHEVALIER,  
vivant Imprimeur de Sa Majesté  
l'Impératrice & Reine.

---

M. D C C. LIV.

*Avec Privilège de Sa Sacrée Majesté Impériale &  
Approbation du Commissaire Examineur.*

## AVIS AU PUBLIC

**C**E Journal paroitra, comme de coutume, régulièrement au commencement de chaque mois. On ne négligera également rien pour continuer à le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il sera possible. Pour cela on invite les Savans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. Ils sont priés d'adresser leurs Lettres & Paquets ( francs de port ) à l'Héritière de feu le Sr. Chevalier, qui a seule le fond de cet Ouvrage mensuel depuis son origine, & le vend complet & par mois séparés.

On trouve aussi chez la même Héritière, outre ses impressions, un grand assortiment de Livres de sous Pays. Elle débite plusieurs Journaux historiques, Politiques & Littéraires, entre-autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux; Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres, par le Pere Nicéron, Barnabite, à présent 44. vol. : Journal littéraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24. volumes en 42. parties, & continué: Bibliothèque Italique, ou Histoire Littéraire de l'Italie, 18. vol.; & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Savans, par Mr. de Beaumarchais, à présent en 12. Tomes 27. parties in 8°. nouv. édit. revûë par Mr. de Camusat 1740. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ladite Héritière le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi-bien que de la Bibliothèque Italique, & des Mémoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothèque raisonnée, qui contient à présent 34. tomes en deux parties chacun; & de la Bibliothèque Germanique à présent 45 volumes.



LA CLEF  
DU CABINET  
DES  
PRINCES DE L'EUROPE

Ou Recueil Historique & Politique  
sur les matières du tems.

JUILLET 1754.

---

ARTICLE PREMIER.

*Contenant quelques nouvelles de Litterature  
& autres remarques curieuses.*

I. **L** règne présentement un goût de politique qui engage les particuliers mêmes à dire leurs pensées sur les divers Gouvernemens. Cette mode ne seroit point un mal, si l'on s'en tenoit à des observations exemptes de mauvaise humeur, & nullement montées sur le ton de la satire. Nos Ancêtres étoient si peu versés dans les matières de Com-

merce & d'administration publique, qu'il ne leur venoit pas en pensée de composer des Livres dans le goût d'un qui paroît sous le titre de *Remarques sur les avantages & les desavantages de la France & de la Grande-Bretagne, par rapport au Commerce & aux autres sources de la puissance des Etats. Traduction de l'Anglois du Chevalier John Nickolls, de 408 pages in 12, imprimé à Leyde, & se trouve à Paris.*

Oùï, nos Ancêtres étoient si défiants qu'ils auroient peut-être regardé comme des traitres à la Patrie, ceux qui se seroient avisés de manifester le fort & le foible des Etats. Il en étoit de cela comme des Villes frontières dont on ne communiquoit point les plans, de peur que l'ennemi n'en prit occasion d'attaquer & de vaincre. Mais toutes ces finesses ont disparu devant le jour des Sciences & de la Philosophie. Les hommes sont devenus communicatifs, les uns par zèle, d'autres par vanité; & l'on a pû compter assez sur les passions qui empêchent le bien, pour ne pas craindre que la connoissance qu'on donneroit de ce bien fit ombre à quelque partie de la Société. Il y a tant de distance entre proposer des devis utiles, & en voir l'exécution!

Le titre de ce Livre en expose la division: il s'agit d'abord des *avantages & des desavantages de la France par rapport au Commerce &c.* Ensuite des mêmes choses relativement à la Grande Bretagne. Nous nous croyons très-peu capables d'intéresser nos Lecteurs par l'Analyse de ces grands objets; cependant nous ne laisserons pas de la donner, de la partager même en deux articles pour ne rien confondre.

L'Auteur Anglois a fait, parmi les François,  
un

*des Princes &c. Juillet 1754.*

un séjour de deux ans, & le spectacle de leurs Villes n'a point été le seul objet de sa curiosité : le génie de la Nation Françoisse & les principes du Gouvernement, par rapport au Commerce & aux autres sources de la puissance des Etats, ont été quelquefois le sujet de ses considérations. On pourroit demander si deux ans suffisoient à un Etranger pour bien connoître une grande Nation. Mais le François aime à se communiquer, il raconte volontiers toutes ses affaires, il dit sans façon le bien & le mal qu'il éprouve, &c.

Quoiqu'il en soit, selon l'Auteur, les avantages de la France, par rapport au Commerce, viennent des productions naturelles du climat; de la subordination & de la docilité des Habitans; de la bonté des chemins & du grand nombre des Rivières; de la sage institution d'un Conseil de Commerce composé de différens Membres à qui l'administration du Commerce est confiée; du grand produit des Colonies Françoises adonnées à la culture des sucres. « Mais » un avantage inestimable pour la France, dit » l'Auteur, c'est l'espèce de manie avec laquelle » les autres Nations ont adopté les goûts & les » façons Françoises. Par quel enchantement un » peuple léger & frivole a-t-il pû étendre dans » tout l'Univers l'empire ruineux & tyrannique » de ses modes ? Cette Nation avide de gloire » & de réputation a prétendu à l'honneur d'être » la première en puissance, en talens, en science, en agrémens, dans tous les genres enfin; » & elle est parvenue à se donner au moins » l'apparence de cette supériorité universelle. La » Cour de France est la plus brillante de l'Europe; ses Armées sont les plus nombreuses ;

33 le luxe le plus grand, & l'extérieur le plus  
 33 opulent règne dans ses Villes; les Arts utiles  
 33 & agréables, les Sciences, l'esprit même y a  
 33 ses Ecoles & ses Académies particulières : le  
 33 goût excessif du François pour la pature, son  
 33 humeur qui le porte à jouir avec ostentation,  
 33 fait valoir encore tous ces avantages, & pré-  
 33 sente aux Etrangers curieux un spectacle qui  
 33 les séduit en les éblouissant. Tous les Peuples  
 33 doivent donc à la France un tribut au moins  
 33 de curiosité, mais qui ne se borne pas tou-  
 33 jours à ce seul sentiment : je ne parle pas  
 33 seulement de l'argent qu'ils y dépensent &  
 33 qui monte à de grandes sommes : le plus  
 33 grand mal est que chaque voyageur emporte,  
 33 en retournant dans son Pays, un affection,  
 33 un goût, une mode de France : nous-mêmes  
 33 (Anglois) que notre fierté & la rivalité a le  
 33 plus garantis de la corruption Françoisse, nous  
 33 nous parons d'habits & d'étoffes de France,  
 33 même dans les jours de fête de la Nation :  
 33 nous donnons la préférence aux vins de  
 33 France, & nous avons des Cuisiniers Fran-  
 33 çois. »

Voilà un morceau qui dit des vérités, quoi-  
 que d'un ton où il entre quelque soupçon de  
 jalousie. Les modes des François en effet, &  
 leurs gentilleses ont presque autant d'empire  
 sur les autres Nations de l'Europe, que l'Elo-  
 quence & les Arts des Grecs en eurent sur les  
 Romains. Il importe peu au fond que ces mo-  
 des soient des bagatelles ou des fantaisies : dès  
 qu'elles remuent l'imagination, c'est une hypo-  
 thèque infailible sur le cœur & sur la bourse  
 des curieux ; heureuse la Nation qui sçait que  
 ses voisins ne sont point Philosophes ; & qui  
 profite

profite de ses talens pour détourner vers elle une partie de leurs trésors !

Mais si l'Auteur reconnoît des *avantages* dans le François, & s'il en paroît un peu jaloux ; bientôt il semble se consoler par le détail d'une foule d'inconvéniens où nous tombons.

*I. Desavantages par rapport à la propagation & à l'emploi des hommes.*

On devine d'abord les réflexions de l'Auteur sur les Célibataires de profession, telles que sont toutes les personnes du Clergé tant Séculier que Régulier. On fait monter ici cette multitude à cinq cens mille, quarantième partie des habitans de la France. Sur quoi nous osons dire qu'il peut y avoir de l'abus, non dans la loi du célibat, qui est très-sainte, mais dans l'extension de la loi à un si grand nombre de Citoyens ; que cependant la loi, bien observée, répand dans l'Eglise un éclat dont les Politiques même, s'ils sont Chrétiens, doivent être édifiés ; que dans les Pays Protestans où la loi n'est point reçue, on s'est trouvé souvent embarrassé de l'état des Ministres ou Pasteurs qui meurent d'ordinaire chargés de dettes & de famille.

Mais voici une question. D'où viennent la plupart des objections qu'on forme aujourd'hui, en France, contre la loi du célibat ? N'est-ce pas des Célibataires même, non de profession & d'engagement ; mais de fantaisie ou de prétendue nécessité ? Notre Auteur Anglois a bien connu cette classe de Citoyens, & les mauvais prétextes qui l'ont grossie : par exemple, « l'excès du luxe a diminué le nombre des Ma-  
» riages, même parmi les gens aisés : plusieurs  
» restent Célibataires, parce qu'il est plus hon-  
» nête d'avoir six chevaux dans son écurie, que  
» de

» de donner des enfans à l'Etat, & de vivre  
 » dans la médiocrité. » On conviendra que  
 cette observation de l'Auteur est très-sage, &  
 qu'elle ne porte point sur des hypothèses chi-  
 mériques.

Il n'y a guères parmi les François que deux  
 classes, celle des Laboureurs, & celle des Arti-  
 fians & Commerçans, *qui puissent entretenir des*  
*familles nombreuses* : mais quant à la première,  
 il y règne si peu d'aifance, ou plutôt la misère  
 y est si commune, qu'elle *doit perdre tous les*  
*jours des Sujets* : aussi voit-on le luxe des Villes  
 enlever à la campagne des habitans utiles, pour  
 en faire des Laquais, ou des Citoyens oisifs dans  
 d'autres professions.

Bien des raisons tendent aussi à diminuer la  
 classe des Artisans ; de ce nombre sont la lon-  
 gueur des Apprentissages, les Privilèges des  
 Maitrises, la multiplicité des Communautés &c.  
 & dans le détail de ce qui gêne le travail des  
 Ouvriers, l'Auteur n'oublie pas la multitude des  
 Fêtes, *c'est-à-dire, des jours prescrits par la Re-*  
*ligion Romaine.* « Quoique la France (ajouté-  
 » il ) ait supprimé quelques-unes de ses Fêtes,  
 » nous avons encore ( en Angleterre ) au moins  
 » quarante jours de travail de plus qu'elle, c'est-  
 » à-dire, que toutes choses égales, l'Ouvrier  
 » François travaillera un neuvième de moins  
 » que le nôtre : ce qui rendra son travail plus  
 » cher d'un neuvième, & la subsistance d'autant  
 » plus difficile dans cette classe. Quelques au-  
 » tres Pays Catholiques ont sagement réduit  
 » les jours de Fête, à la seule obligation de la  
 » Messe avec permission de travail. » Cette  
 observation est encore très-judicieuse, & de plus  
 très-conforme à la liberté que le Pape ( Benoît  
 XIV. )

XIV. ) a-laiſſée en Italie, de retrancher ou de modifier le nombre des Fêtes. Plusieurs Evêques de ce Pays-là ont conſidéré que les Dimanches & quatre ou cinq grandes ſolemnités ſuffiſoient au peuple, & qu'il ne falloir pas lui laiſſer, dans une multitude d'autres Fêtes, le prétexte ou l'occaſion de perdre ſon tems, ſon argent, ſon innocence, & le fruit de l'inſtruction des Paſteurs. En conſéquence, les retranchemens ont été faits; & après quelques petites contradictions, qui étoient le cri de la coutume plutôt que de la piété, tout le monde a été content.

Parmi les François, la claſſe des Commerçans ſe dépeuple ſur-tout à cauſe de la vanité qui les domine. On veut être noble ou vivre noblement, & l'on regarde le Commerce comme quelque choſe qui avilit & qui dégrade: dès qu'un Commerçant a fait quelques gains ſur mer ou autrement, il achete une charge qui le tire de la claſſe des Roturiers; il vit en Seigneur, il s'allie avec des familles titrées: dès ce moment voilà ſon industrie & ſes fonds perdus pour le Commerce. Envain les Rois de France, Louiſ XIV. en particulier, ont fait les plus belles Ordonnances pour encourager les Nobles à commercer en gros: ce ſont des loix en pure perte; la vanité les maîtriſe; c'eſt la ſeule voix qu'ils écoutent. Il faudroit aujourd'hui n'accorder la Nobleſſe aux Commerçans qu'à condition de reſter dans le Commerce & d'y élever leurs enfans, avec menaces de ſupprimer ces privilèges, ſi la famille ſortoit jamais de ſa Profeſſion. C'eſt la penſée de notre Auteur, que nous ſuivons toujours, & dont chaque mot mérite d'être recueilli, conſervé;  
combien

combien plus mériteroit-il d'être réduit en pratique !

Il avance un principe très-vrai sur *la Finance, le Clergé, la Magistrature & le Militaire* : « On ne » peut disconvenir ( dit-il ) qu'il ne fût désirable » que les fonctions de ces différens ordres fussent » exercées par le moins d'hommes qu'il est pos- » sible. » La vérité de ce principe se présente à quiconque sçait réfléchir. Cependant il seroit à souhaiter que l'Auteur en eût donné quelques raisons. Celle-ci nous frappe, quoiqu'elle ne soit ni la première ni la principale : c'est que la multitude des employés, dans les quatre ordres susdits, ne met souvent que de la confusion dans les emplois. Mais il faut voir ici les réflexions de l'Auteur sur chacune de ces professions. Nous ne recueillons que ce mot qui regarde le Clergé.

« Il y a sans contredit, en France, beaucoup » plus de Ministres de la Religion qu'il n'en » faut pour l'enseigner & pour en conserver le » dépôt. » Nous aurions ajouté que ce nombre est infiniment trop grand dans les Villes, & trop borné dans les campagnes : c'est encore apparemment un effet du génie National qui aime l'éclat & qui redoute, comme un mal, les fonctions obscures. Quand les Prélats imposent les mains, ils comptent procurer des Pasteurs à toutes les parties de leur troupeau ; mais l'Ordination consommée, ce qu'il y a de mieux élevé ou de plus instruit, parmi ces Ministres, prend son vol vers les grandes Villes, sur-tout vers la Capitale, & tâche de s'y procurer un établissement souvent très-inutile pour la Patrie & pour l'Eglise. En ceci nous ne faisons point la satire du Clergé ; & nous ne répétons que les discours  
fortis

fortis cent fois de la bouche des plus saints Evêques.

*II. Desavantage de la France, quant à l'emploi du génie & de l'esprit de ses Habitans.*

« La France est le Pays de l'Europe qui contient le plus d'Ecoles, de Collèges, d'Académies de tout genre. La Langue Françoisé a dans sa Capitale son Académie particulière : les Belles-Lettres & les Antiquités, les Sciences, la Peinture & Sculpture, la Musique, y ont aussi les leurs. » Tel est le début de l'Auteur qui auroit pû observer que le siège naturel des Académies est la Capitale, à cause du concours des talens, de la protection du Souverain, & de l'éclat qui convient à la première Ville d'un Empire. Mais « toutes les Provinces, jalouses de la Capitale, ont érigé des Académies à l'envi les unes des autres. » C'est ici que la raison & la politique forment des objections réelles. « L'ambition d'y être admis fait naître une infinité d'Ecrivains qu'elle enlève à l'Agriculture, aux Arts utiles & au Commerce. Car en France un Auteur ne fait qu'écrire, & s'interdit absolument toute profession utile. Les Auteurs sont une espèce de Nobles ou de gens vivant noblement de la gloire de leurs ouvrages & de la protection des gens riches. Plusieurs d'entre ces Ecrivains cependant eussent peut-être mieux labouré la terre, mieux fabriqué du papier, qu'ils ne font des Livres, & sûrement eussent été plus utiles à l'Etat. »

De-là l'Auteur entre dans l'exposition des différens objets dont s'occupent nos Académies : on y lit, on y couronne beaucoup de belles choses dans la Sphère des Sciences, des Belles-Lettres;

Lettres, de la Peinture & de la Sculpture : mais on n'a point encore imaginé de prix pour multiplier les Manufacturiers, les Agriculteurs. . . . On a enrichi avec soin la Langue Françoisse des Poësies & des Romans de toutes les Nations. On a traduit quelques-uns de nos Poëtes & de nos Romanciers bons & mauvais. Nos Auteurs sur le Commerce & sur l'Agriculture seront les derniers connus \*.

Veut-on savoir pourquoi nous faisons si peu d'accueil aux Arts utiles & aux ouvrages qui les concernent ? c'est que de pareils objets ne mettent point en jeu notre imagination, & n'intéressent nullement notre vanité. Tirez de la charruë les Dictateurs & les Consuls, couronnez de laurier l'Auteur d'un bon Ouvrage sur l'Agriculture ; vous verrez tous les esprits en mouvement. Cela signifie qu'on ne fera point goûter les meilleures choses, si l'on ne vient à bout de les rendre belles. Nous aimons *Lycidas* dans une Eglogue, & nous ne voulons point de *Pierrot* dans son Village : ainsi, les hommes,

les

---

\* Ici l'Auteur préconise beaucoup l'ouvrage de Mr. du Hamel du Monceau sur la culture des terres, & le *Traité du même*, sur la conservation des grains. Nous avons parlé de l'un & de l'autre dans nos Mémoires. La seconde Edition du premier a paru l'année dernière ; & quoique nous n'en ayions pas donné un Extrait dans les formes, nous conservons fort le souvenir de ce bon ouvrage. Il se trouve à Paris chez Guérin, rue S. Jacques.

les François sur-tout, sont faits. Ils liront tous l'excellent Livre de notre Auteur, ils diront que ses observations sont bonnes; mais ils ne changeront rien à leur conduite, & ce fera toujours *le monde comme il va.*

*III. Desavantage de la France dans l'économie de la distribution des richesses.*

L'inégale distribution des richesses est nécessaire dans un Etat; mais elle ne doit être ni excessive, ni tellement ordonnée que tous les trésors de l'Empire soient comme réunis dans un seul point. C'est pourtant ce qui arrive parmi les François. « Tous les Riches ont fixé leur domicile à Paris par préférence pour le voisinage de la Cour. Une portion si considérable des richesses de l'Etat, fixée dans un même lieu, n'a pû répandre ses influences qu'à une certaine distance; les terres voisines & celles qui ont pû y envoyer leurs denrées s'en sont ressenties, chacune en proportion de son éloignement. Il en a été de même des Manufactures nécessaires aux besoins & au luxe: les terres & les Manufactures qui manquent des commodités du transport, ont été négligées ou abandonnées, faute de trouver une consommation suffisante sur les lieux ou à des distances propres: le besoin a attiré à la Ville les habitans des Campagnes, & le luxe les a employés avec excès dans toutes les professions nécessaires & superflues: de-là un nombre immense de Laquais & de Valets de tout rang, de Perruquiers, d'Artistes, & de Maîtres des Arts les plus frivoles, de Solliciteurs de procès & autres gens d'industrie: nombre qui s'accroît tous les jours au point que, pour rétablir l'économie

» nomie qui convient à la population, Paris  
 » devrait envoyer des Colonies dans les parties  
 » du Royaume qui se sont dépeuplées pour  
 » lui. » Voici encore une chose qui ne se fera  
 point; mais il est toujours bon de comprendre  
 qu'une Ville de huit cens mille ames est un  
 grand malheur dans un Etat, parce que c'est un  
 centre unique qui ne peut animer toutes les par-  
 ties de la circonférence : ajoutez le préjudice  
 qu'un tel séjour cause aux mœurs & à la Reli-  
 gion.

L'Auteur finit par des considérations sur *l'intérêt de l'argent plus haut en France qu'en Hollande & en Angleterre*. Cet intérêt est en France à cinq pour cent; en Hollande & en Angleterre, il est près de la moitié moindre : de-là résultent beaucoup de desavantages : Car, primo *l'argent voisins vient chercher l'intérêt le plus fort, & fait le François débiteur de sommes considérables*, 2°. Ce haut intérêt de l'argent fait une multitude de Rentiers oisifs, réduit l'industrie, borne le Commerce &c. 3°. La Hollande & l'Angleterre peuvent entreprendre les mêmes affaires de Commerce à trois pour cent de meilleur marché que la France.

Nous n'ajoutons ici qu'un mot de l'Auteur : charmé des *avantages*, surpris des *desavantages*, il s'écrie : *O sua si bona norint !*

*La seconde partie de ce Livre nous donnera un second Extrait.*

II. Louis Baurain, Imprimeur à Nancy, avertit le Public, qu'il vient de mettre sous presse un Ouvrage intitulé : *Notice de la Lorraine, des Duchés de Bar & de Luxembourg, de l'Electorat de Treves, des Trois Evêchés, Metz, Toul*

Toul & Verdun, dans laquelle on donne la Notice de l'Histoire des Villes Capitales & Episcopales de ces Provinces. Comme aussi celle des Villes principales, & des principaux Bourgs, même de plusieurs Villages qui y sont compris, sur-tout lorsqu'ils ont fait quelque figure dans l'Histoire, & qu'ils sont distingués par quelque singularité particulière.

On y trouvera aussi les Fondations & l'Histoire des Abbayes & Prieurés, leur état ancien & moderne, avec plusieurs inscriptions & figures en tailles-douces, propres à illustrer l'Histoire & la Religion ancienne de ces Pays avant l'établissement du Christianisme. On y parlera des anciennes Maisons & des Familles illustres; on donnera le Blason de leurs Armes & la Notice des Lieux d'où ils tirent leurs noms.

L'Auteur de cet Ouvrage a employé avec succès un nombre d'années à la recherche des faits les plus intéressans & jusqu'alors inconnus, pour servir à l'Histoire de ces Pays; c'est-là qu'il a puisé tout ce que l'art a pû lui découvrir de plus utile pour l'intérêt public. L'Imprimeur non moins zélé que l'Auteur à mettre cet Ouvrage au jour, en a fait l'entreprise; mais les avances considérables qu'il fait pour cet Ouvrage, notamment par le grand nombre de figures en tailles-douces qui s'y rencontrent, l'obligent à l'annoncer par *Souscription*. Tout l'Ouvrage sera distribué en deux Volumes *in folio*, grand papier, caractère de St. Augustin, dont le premier Volume sera fourni dans le courant de Mars 1755. Le prix pour les Souscripteurs sera de 30 livres de France, broché, dont 15 livres en souscrivant, & l'autre partie en recevant le dernier Volume. Les Souscriptions n'auront lieu  
que

que jusqu'au premier Octobre prochain; lequel rems passé, on ne sera plus reçu à souscrire, & le prix sera de 40 livres.

Tout concourt de la part de l'Auteur à persuader le public qu'il recevra avec reconnoissance l'Ouvrage qu'on lui présente; du côté de l'Imprimeur, il s'engage à n'épargner ni soins ni dépenses pour le faire paroître d'une façon qui puisse répondre à l'étendue de ce travail & à la sagacité des recherches qui en font l'heureux fruit: beauté de papier, netteté de caractères, exactitude de correction sont des devoirs sur lesquels il évitera les reproches. L'Edition sera ornée d'un grand nombre de figures en tailles-douces, mais on n'y fera entrer que celles qui seront absolument nécessaires, pour aider le Lecteur à se former une juste idée de ces Pays, & de tout ce qui s'y est passé de plus remarquable.

Le *Traité de la Confession générale*, par *Don Augustin Calmet*, *abbé de Senones*, & annoncé au mois de Janvier dernier, vient d'être achevé, & se vend chez le même Imprimeur. Cet Ouvrage est très-ortodoxe & très-instructif pour les personnes qui sont chargées de la conduite des ames.

On trouve aussi chez le même, un Livre intitulé: *Le Chrétien selon le Cœur de Jesus*, par un Missionnaire 1. vol. octavo.

III. On vient d'achever à Lyon l'impression du dernier Ouvrage de feu Mr. Chevallu, Auteur des *Méditations Ecclésiastiques*: ce sont des *Prônes pour tous les Dimanches de l'année*, & des *Conférences sur le Symbôle des Apôtres, sur les Sacremens, & sur les Commandemens de Dieu*

*Dieu & de l'Eglise, avec une Méthode pour les faire servir à un dessein de Mission.*

Cet Ouvrage, qui paroît pour la première fois, est dédié à Son Eminence Mgt, le Cardinal de Tencin, & consiste en quatre gros Volumes in douze très-bien imprimés, & qui se vendent 9 liv. de France.

L'Auteur, après plus de quarante années de service, n'a eu d'autre dessein, en présentant ce fruit de son zèle & de ses travaux, que celui de donner à Messieurs les Curés & autres Ecclésiastiques appellés au ministère de la Prédication, des facilités pour instruire les peuples que la Divine Providence a confiés à leurs soins; & ceux à qui il appartient d'en juger, conviennent qu'il a parfaitement rempli cet objet.

Le Livre ci-dessus se trouve chez Henty, Libraire du Palais à Nancy, & chez l'Imprimeur de ce Journal.

IV. Le 15. Avril, Lundi des Fêtes de Pâques, on transporta de l'Hôtel de Monaco à Paris, au Château de Versailles, un Automate qui a excité l'admiration du public, par la façon naturelle dont il articule des mots, & fait plusieurs mouvemens semblables à ceux que pourroit faire une figure animée. Le Roi a été curieux de voir cet Automate, & de savoir par quelle mécanique on est parvenu à lui faire articuler des mots. Sa Maj. a fait démonter la machine, pour être sûre qu'on ne lui en imposoit pas. Elle en a examiné les différentes pièces, & a reconnu que l'Auteur, pour imiter le son de la voix, avoit fait usage d'une anche de hautbois, qui est mise en jeu par un soufflet; que l'articulation est formée par le moyen d'un Cylindre qui fait mouvoir les leviers, & que pour ren-

dre le son plus analogue à celui de la voix humaine, il s'est servi d'un tonneau vuide, placé de manière qu'il correspond avec les deux autres pièces. Pour faire connoître au Roi par quelle puissance toute la machine est mise en mouvement, l'Auteur a montré à Sa Majesté une petite boîte dont il lui a expliqué l'usage. Elle a paru fort satisfaite d'avoir vû cet ouvrage, qui, tout simple qu'il est, ne laisse pas d'être surprenant. Elle a aussi été très-contente de l'explication de tout le mécanisme, & elle a fait donner une gratification à l'Auteur.

V. Une découverte qui vient d'être faite en *Groenlande*, excite l'attention des Physiciens & des personnes qui s'attachent à la recherche des curiosités naturelles. On y a trouvé un *Zoophyte*, ou Animal-Plante, d'un genre assez extraordinaire. Cette nouvelle production a été tirée avec la Sonde, à 70 degrés de Latitude, & à une très-grande profondeur. C'est un groupe de trente petits corps en forme de Cônes, longs de deux pouces & demi, & d'un pouce trois lignes d'épaisseur, montés sur une espèce de tige quarrée longue de quatre pieds & demi, presque aussi dure que l'ivoire. On a ouvert un de ces Cônes, & l'on y a trouvé un double rang de petites feuilles formées en Croissant & quantité de petits corps ronds couleur d'Orange. Ce Zoophyte, qui est à *Londres*, a d'abord été pris pour une Plante; mais Mr. Ellis, de la Société Royale des Sciences, a découvert qu'il étoit un Polype de mer, ou une Etoile marine, de l'espèce des *Têtes de Meduse*.

VI. Le Comte d'Espie, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis, a crû, dans ce siècle d'inondies si fréquens, devoir composer

*des Princes &c. Juillet 1754.* 19

un Livre, qu'il intitule : *La manière de rendre toute sorte d'Edifices incombustibles.* Il en a présenté un Exemplaire au Roi, à la Reine & à la Famille Royale de France; & leur a montré le relief qu'il a fait faire à Paris sur cet Ouvrage, dont il a expliqué la construction, pour donner à connoître les avantages qu'il y auroit, queles Magazins & les Arsenaux dans les Places de Guerre, fussent construits selon la méthode qu'il indique dans son Livre, ou il traite de la construction des voutes plates, & d'un toit de brique sans charpente, nommé *Comble briqueté.* Ce Livre, où les plans sont gravés en taille-douce, se vend à Paris chez Duchesne, Libraire, rue Saint Jacques. Il prend faveur par l'empressement du public à se le procurer. L'Auteur lui-même a fait bâtir à *Toulouse* une maison, dans la construction de laquelle il n'est entré ni fer, ni bois; & divers particuliers ont déjà suivi son exemple. Les Pays du Nord, si sujets aux accidens du feu, pourroient ainsi, comme d'autres, trouver le moyen de s'en garantir par la méthode indiquée.

VII. On a fait à *Brest* l'expérience de désaler l'eau de la mer, suivant la méthode trouvée en Angleterre par le Sieur Joseph Appleby, Chymiste de *Durham*, & que nous avons renduë publique dans notre Journal d'Avril dernier, page 245. Cette expérience a eu tout le succès qu'on pouvoit souhaiter. Les personnes qui ont goûté & bû de cette eau ont été frappées de la réiussite. On a seulement trouvé dans l'eau désalée un certain goût de drogues qui paroissoit y dominer; mais on l'attribuë à ce que les Alambics n'ont pas été nettoyés avec assez de précaution.

VIII. Le 24. Avril l'Académie Royale des Sciences de Paris, ayant fait sa rentrée publique d'après Pâques, on y annonça que le Prix n'étoit point adjugé, & que l'on trouvoit à propos de le remettre à l'année 1756. Le sujet est une *Théorie sur les plus grandes inégalités du mouvement de Saturne & de Jupiter dans leur conjonction*. L'Académie recommande aux Savans qui voudront concourir au Prix, de s'attacher sur-tout à la *Théorie des inégalités du mouvement de la Terre* autour du Soleil, parce que cette partie de l'Astronomie Physique est celle à laquelle les Géomètres paroissent s'être le moins appliqués. Les Auteurs sont avertis aussi de démontrer d'une manière claire & complète, les principes tant Géométriques que Mécaniques sur lesquels ils fonderont leurs méthodes, & d'avoir soin de donner d'abord les Equations exactes & absoluës qui menent à la solution des Problèmes, pour résoudre ensuite ces Equations par approximation, ainsi que l'ont pratiqué dans ces derniers tems les Géomètres qui ont résolu des questions de cette espèce. Le Prix qu'on annonce de 1756 sera double, & par conséquent de cinq mille livres.

Cette Académie a reçu le 23. Mai comme un de ses Membres, Mr. de Bougainville, qui y a prononcé son Discours de remerciement, auquel le Duc de Saint Aignan a répondu; & a élu le Maréchal de Lôwendahl en qualité d'Académicien Honoraire, à la place de feu Mr. Pajot, Comte d'Ons-en-Bray.

IX. Le mot de l'Enigme du mois passé est la *Lettre E.*

ENIGME.

E N I G M E.

**D'**Un Ouvrage de Méchanique  
Peu compliqué dans ses ressorts,  
Ou d'une machine hydraulique  
Qui ne se meut qu'avec efforts,  
Peignez vous l'image aquatique,  
Vous aurez celle de mon corps.

Dans un vallon qu'arrose une onde passagère,  
J'exerce quelques fois mon bruyant ministère:  
Quelques fois sur des monts qui menacent les  
Cieux,

En but aux Aquilons qui me livrent la guerre,  
J'éleve un front audacieux.  
De la vigilante industrie  
Je suis, Lecteur, un monument,  
Que le besoin, que le génie  
Imaginèrent sagement.

A U T R E.

**D**epuis un fort long tems je suis fort à la mode,  
Mon accès pour chacun est facile & commode;  
On témoigne pour moi de grands empressements,  
Je conserve toujours mes plus vifs agréemens.



En habile coquette amusant d'espérance,  
Je souffre que pour moi l'on se mette en dépense,  
Quoiqu'à peu de mortels j'accorde des faveurs.  
Sans craindre des rivaux les jalouses fureurs.



Souvent je donne plus à qui le moins me donne;  
Mes partisans trompés font que l'on m'abandonne.

*On murmure, on fe plaint, mais aux moindres bienfaits*

*On oublie aifément tous les tours que j'ai faits.*

## ARTICLE II.

*Contenant ce qui s'eft paflé de plus confidérable en ITALIE, depuis le mois dernier.*

**N**APLES. I. Les efpérances du maintien de la paix en *Italie* s'affoibliffent de jour en jour. Mais on doit l'attribuer moins à des notions exactes fur l'état des affaires publiques, qu'à la multiplicité des bruits qui fe répandent à cet égard, & qui trouvent des perfonnes difpofées à y ajouter foi. On ne fçait cependant fi l'on doit en ajouter à celui qui court de l'envoi prochain d'un Corps de troupes Efpagnoles dans les Etats du Roi des Deux-Siciles, pour être employé par Sa Majefté Sicilienne, comme elle le jugera convenir le mieux à la fureté de fes Etats. Quoiqu'il en foit, on a peine à pénétrer le fujet des armemens qui fe font dans ce Royaume, & auxquels il eft tous les jours ajouté. Outre les 55 mille hommes de troupes, dont 40 mille d'Infanterie & 15 mille de Cavalerie, que le Roi peut avoir préfentement fur pied, fuyant fes ordres donnés à cet effet, il vient d'ordonner encore une augmentation de fix Bataillons dans fon Infanterie, & de deux Régimens de Cavalerie; & ayant reconnu que le Royaume de *Sicile*, par les obligations auxquelles il eft tenu envers fes Souverains, devoit fournir à la Couronne, lorsque la néceffité l'exigeoit, cinq Régimens de troupes réglées, & les entretenir à fes dépens, le Duc de la Vieffville,

ville, Viceroi de ce Royaume, a été chargé d'y faire la réquisition de ce Corps, & de représenter que les circonstances où elle se trouvoit lui imposoient la nécessité de mettre ses forces dans un état respectable.

Le Président ayant assemblé le premier Tribunal du Royaume, y a exposé ses intentions royales. Divers Membres de l'assemblée, du nombre desquels étoit le Prince de Boccoforno, ont représenté, que la *Sicile* n'étoit point en état de fournir cinq Régimens, sur-tout depuis que la dépopulation occasionnée par la peste dont on y avoit été affligé il y a quelque-tems, avoit beaucoup diminué le nombre des habitans en plusieurs endroits du Royaume. Ces représentations ont été faites dans les termes les plus propres à y donner du poids.

Le Viceroi n'a point goûté ces raisons, & a fait connoître qu'il les regardoit comme des prétextes frivoles auxquels il ne devoit point s'arrêter, & qu'ainsi il sommoit de nouveau les Ordres du Royaume de se conformer à ce que le Roi exigeoit d'eux.

Ils n'ont pas laissé de persister dans leur opposition. Le Corps de la Noblesse s'est montré sur-tout le plus ardent à la soutenir. Le Duc de la Vieville ayant d'abord informé le Roi de l'état des choses, Sa Majesté lui a envoyé ordre de faire arrêter le Prince de Boccoforno, comme ayant entraîné par son opposition celle des autres Membres de la Noblesse, & de réitérer ses intentions aux Ordres du Royaume, avec injonction de s'y conformer, sous peine d'en-courir son indignation royale. Le Prince de Boccoforno a été effectivement arrêté; mais le Duc de la Vieville étant venu à mourir dans

ces circonstances (on dit que c'est d'une attaque d'appoplexie) & avant que les autres ordres dont il étoit chargé eussent été mis en exécution, la mort de ce Seigneur a laissé les choses dans un état d'indécision, où elles demeureront, selon toute apparence, jusqu'à l'arrivée d'un nouveau Viceroi.

On peut ajouter à ce narré, que le Prince de Boccoforno devoit naturellement s'attendre que son opposition ne produiroit pas un bon effet pour lui. Il avoit déjà éprouvé, il y a quelques-tems, le mécontentement de la Cour, d'où le Roi lui avoit donné ordre de se retirer, à cause de certaines circonstances dans lesquelles il n'avoit pas usé de toute prudence.

Mais il est question d'un arrangement en vertu duquel la plûpart des nouveaux Bataillons qu'on a levés pour renforcer les troupes du Roi, seront entretenus aux dépens des différentes Provinces du Royaume, moyennant certaines exemptions que Sa Majesté leur accordera, pour les mettre en état de subvenir à cette dépense. On compte actuellement dans *Naples* treize Bataillons & autant d'Escadrons qui y composent la Garnison. Dans cette Garnison sont comprises aussi les troupes de Marine & le Corps d'Artillerie. La discipline la plus exacte règne dans ces différens Bataillons & Escadrons, par les soins du Duc de Castro-Pingnao, Capitaine-Général des Armées du Roi. Les manœuvres à la Prussienne, qui y ont été introduites depuis quelque-tems, s'exécutent avec toute facilité.

II. Le Marquis d'Ossun, Ambassadeur de France, est fort occupé avec les Ministres du Roi. Comme il dépêche de tems en tems des Courriers à *Malthe*, on peut en inférer, que ses  
con-

conférences, outre l'objet principal qui peut les occasionner, roulent aussi sur l'accommodement des difficultés entre cette Cour & l'Ordre de Saint Jean de Jerusalem. D'autres Ministres agissent avec zèle dans la même vûë, & leurs efforts réunis donnent lieu de croire que le but auquel ils tendent aura un succès heureux. En attendant, le Roi s'est déterminé à un nouvel adoucissement en faveur de l'Ordre de *Malshe*. Sa Majesté a fait lever le séquestre qui avoit été mis sur les revenus des Commanderies que cet Ordre possède dans le Royaume de *Naples* & dans celui de *Sicile*, mais à condition que les Commandeurs à qui ces Commanderies sont affectées, établissent leur résidence ordinaire à *Naples*. Le Grand Prieur Antinori & le Commandeur Chigy y sont arrivés de *Rome*, pour profiter de cette faveur. D'autres, vraisemblablement, s'y rendront à leur exemple.

Le Pape, de son côté, a adressé un nouveau Bref au Roi & au Grand-Maitre de la Religion, par lequel il les exhorte à se relâcher de part & d'autre des prétentions qui font le sujet de leur différend, & de mettre fin à une dispute si préjudiciable pour la Chrétienté, & dont les Infidèles ne se prévalent que trop dans la circonstance présente, leurs Corsaires continuant, avec assez d'impunité, à infester les mers d'*Italie*. Tout récemment, trois Navires partis de *Naples* pour transporter des grains en Espagne, en ont été enlevés. Ceci faisant bruit, le Roi a crû devoir d'abord ordonner qu'on armât tous les Vaisseaux en état de protéger la navigation, d'autant plus que divers Bâtimens, aussi chargés de grains pour l'Espagne, étoient prêts pour mettre à la voile lors de l'avis reçu la prise faite

faite des trois Navires dont on vient de faire mention. Ces derniers attendent ainsi le départ des Armateurs pour aller de conserve avec eux.

### T O S C A N E.

I. Le Traité de Commerce conclu depuis peu entre la Régence de ce Grand Duché & la Cour de Modene, a présentement son entier effet. En conséquence de ce Traité, la plus grande partie des denrées & des marchandises du produit de la *Toscane*, passent de *Livourne* à *Massa*, & de-là par le grand chemin de *Modene* dans la *Lombardie*.

II. Par le bon Gouvernement dans ce Grand Duché, observé sous le règne de l'auguste Monarque qui en tient les rennes, tout y fleurit, Arts, Sciences, Commerce; & les troupes y sont des mieux disciplinées. L'ordre public & la splendeur des grandes Maisons exigeant aussi d'apporter toute l'attention possible à y prévenir les mariages mal assortis, ou qui dégradent le lustre de ces Maisons, il va paroître un règlement par lequel on assure qu'il sera permis à des parens de renfermer pour la vie dans des Monastères, toute Demoiselle de Famille noble, qui s'oubliera au point d'épouser un homme au-dessous de sa condition, avec peine des Galères contre l'homme qui sera devenu l'objet de sa passion, & d'emprisonnement contre ceux qui auront favorisé le mariage.

### M O D E N E.

Cette Cour en deuil pour la mort de la Duchesse de Penthièvre, fille du Sérénissime Duc, qu'elle a apprise dans la plus vive affliction, a  
 sus-

suspendu pour un tems tous les divertissemens publics. Ils n'ont recommencé que le 29. Mai au Château de *Rivalta*, où la principale Noblesse avoit été invitée de se rassembler, & ce par une fête des plus grandes & des plus brillantes, que le Souverain avoit ordonné de préparer pour la célébration du jour anniversaire de la naissance de l'Impératrice-Reine de Hongrie & de Bohême, qui auroit eu lieu le 13. du même mois sans la circonstance du deuil. Car Son Alt. Sérénissime est si sensible à la bonne réception que l'on a faite à *Vienne* au Prince Héréditaire son fils, & son attachement à Leurs Majestés Impériales est fondé sur des principes si invariables, que pour en donner des marques publiques, il a réglé que les jours anniversaires de l'Empereur & de l'Impératrice fussent comptés désormais parmi les fêtes d'éclat qui se célèbrent à la Cour. Après les complimens usités en pareille circonstance, il y eut Cercle & Appartement, suivi d'un souper des plus splendides, auquel succéda un grand Bal, qui fut continué jusques bien avant dans la nuit. Les Jardins du Château, qui sont superbes & très-spacieux, étoient illuminés avec magnificence par une grande quantité de terrines distribuées avec beaucoup d'art, & dont l'aspect formoit un très-beau point de vûë. Divers Généraux des troupes Impériales & quelques Seigneurs de la Noblesse du *Milanox*, assisterent à cette fête.

On compte que le Sérénissime Duc, en sa qualité de Gouverneur Provisionnel de la *Lombardie Autrichienne*, retournera dans le courant du présent mois de Juillet à *Milan*, & qu'il y sera accompagné par le Prince Héréditaire & par  
les

les Princesses. On croit qu'à son arrivée à *Milan* il trouvera terminée l'affaire du régleme des Limites entre les Etats de l'Impératrice-Reine en *Italie* & la République de Venise. Le Comte *Christiani*, Grand Chancelier du *Milanez*, y travaille présentement, en qualité de Commissaire de l'Impératrice sa Souveraine, avec Mr. *Mocenigo*, Commissaire de la République.

De la Cour de *Turin* l'on n'a rien à annoncer, si non que les troupes de Sa Majesté Sardaignoise, complètes, en bon état & prêtes à marcher si le besoin l'exigeoit, viennent d'avoir une augmentation de huit Généraux, dix Lieutenans-Généraux, treize Généraux Majors & vingt-trois Brigadiers; & du nombre de ces derniers sont Messieurs de *Kalbermatter*, de *Guibert*, de *Wangenheim*, de *Lenthen*, de *Fratto* & de *Meyer*, Officiers Suisses, ou Allemands, auxquels le Roi a voulu, par cet avancement, donner des marques de la satisfaction qu'il a de leurs services: Que le Roi a nommé le Comte de *Robbione* pour aller résider de sa part auprès du Roi des Deux Siciles en qualité d'Envoyé Extraordinaire & Ministre Plénipotentiaire, & que le Marquis de *Carraccioli* viendra de *Naples* à *Turin* avec le même caractère. On dit ces Ministres tous deux chargés d'une commission importante.

La Cour de *Parme* a présentement une augmentation de Subside que le Roi d'Espagne accorde pour son entretien. Sa Majesté Catholique a de plus accordé à l'Infant-Duc la somme de soixante-dix mille pistoles, pour acquitter les dettes que ce Prince a été obligé de contracter, depuis son avènement à la Régence des Etats de *Parme* & de *Plaisance*.

Rome.

## R O M E.

Le 20. Mai il y eut Consistoire dans lequel le Pape ferma la bouche aux Cardinaux Stoppani & Serfale, & proposa ensuite l'Eglise Patriarcale de *Lisbonne* en faveur du Cardinal Emmanuel d'Attalaja, ainsi que l'Archevêché de *Lanciano* pour Don Jacques de Lieto, & cinq Evêchés. Le Cardinal Portocarrero proposa l'Evêché de *Senlis*, & le Cardinal Lante celui de *Venafro*. Puis Sa Sainteté déclara le Cardinal Stoppani Légat d'*Urbis* pour trois ans; & après avoir ouvert la bouche à ce Cardinal, de même qu'au Cardinal Serfale, & leur avoir mis l'anneau au doigt, elle assigna au premier le Titre de Saint Martin aux Monts, & au second celui de Sainte Pudenziane.

Le Pape touché de ce que le différend entre la Cour de Naples & l'Ordre de Malthe ne se termine point encore, paroît l'être davantage de divers avis qu'il a reçus de la Rivière du *Ponent*. Ces avis ont aussi extrêmement déplû à la Congrégation, chargée de défendre les Immunités Ecclésiastiques. Sa Sainteté a été entre-autres des plus sensible en apprenant que la République de Genes avoit fait enlever de l'Eglise principale de *San-Remo* la Chaire de l'Evêque d'*Albenga*, Ordinaire de cette infortunée Ville, & que le Commissaire Genois avoit fait placer son fauteuil à l'endroit affecté au siège de l'Evêque. Elle le fut encore plus d'apprendre, que l'Evêque, zélé défenseur de ses droits, ayant donné un Monitoire pour contraindre ceux qui avoient commis l'attentat à réparer le tort qu'ils se faisoient à eux-mêmes, son Monitoire avoit été arraché & déchiré. L'étonnement fut à son comble

comble, pour ainsi parler, de la part du Saint Père, quand on vint lui remettre une Lettre d'*Oneille* en date du 8. Mai, portant que le Sénat de Genes, après avoir tenu un grand Conseil, avoit décrété de prise de Corps l'Evêque d'*Albenga*, & qu'il avoit fait détacher tout de suite une Galère pour prendre cet Evêque à bord & le conduire à Genes; chose qui auroit eu son effet, si l'Evêque n'eut été averti d'une telle résolution quelques heures avant l'arrivée de la Galère, pour se résoudre au parti qu'il a pris de se retirer à *Oneille*, Territoire du Roi de Sardaigne, mais faisant partie du Diocèse d'*Albenga*, & où il s'est depuis occupé à faire la visite. Le Pape, sur tous ces attentats, dont nous ferons un narré succinct, s'est borné jusques ici à faire écrire au Sénat de Genes, pour lui donner les avertissemens convenables. Sa Sainteté est à présent à *Castel Gandolfo*, pour s'y délasser. Avant son départ un Religieux Hongrois, introduit à son audience par le Cardinal Alexandre Albani, lui a présenté, de la part du Comte de Crasalkowitz, Grand Trésorier de *Hongrie*, un Exemplaire de la vie de Mr. Ladislas Soreni, Evêque de *Sirmich*, proprement relié en velours cramoisi galonné d'or, avec deux portraits, l'un représentant cet Evêque dans ses habits pontificaux, & l'autre tel qu'on l'a trouvé après sa mort; savoir, revêtu d'un cilice de peau de chameau & chargé d'une chaîne du poids de 42 livres, qui lui tenoit au col & descendoit jusques aux genoux. Ce pieux Evêque, qui avoit porté cet habit de pénitence pendant 34 ans, se démit de son Evêché 15 ans avant sa mort, & se retira à *Neytracht*, d'où il alloit toutes les nuits, visiter à pieds nuds,

nuds, une Image de la Sainte Vierge, qui étoit à plus de quatre miles de-là. Ce saint homme y mourut en 1752 âgé de 82 ans. Le Pape a paru très-sensible en lisant ces actions si rares dans nos tems.

Il paroît qu'on va travailler à la Béatification du Pape Benoît XIII. mort en 1730, & à celle du P. Leonard, ce zélé Missionnaire dont nous avons parlé dans nos Journaux lors du dernier Jubilé de 1750. Mais il semble qu'on ait encore reculé l'ouvrage de celle du grand Cardinal Belarmin.

### G E N E S.

I. Depuis ce qu'on a marqué le mois passé, les Petits Conseils ont été des plus fréquens, sur ce que la République a reçu de différens endroits des avis qui lui font juger qu'elle doit prendre des mesures contre tout ce qui pourroit tendre à troubler la tranquillité de ses possessions. L'un des embarras qu'elle porte, c'est l'affaire de *San-Remo*, parce qu'elle devient très-sérieuse. Comme les habitans de cette Ville ont obtenu la protection de l'Empereur à titre de Vassaux de l'Empire, le Gouvernement a toute peine à leur faire respecter ses ordres. Ceux qui ne veulent pas y obéir, se retirent clandestinement avec leurs meilleurs effets, en se réservant de retourner à *San-Remo* lorsqu'il aura été rétabli dans ses anciennes prérogatives. On tâche de détourner l'Empereur de l'exécution des Décrets qu'il pourroit prendre. Le Ministre de la République à *Vienne*, a ordre de faire à ce sujet de fortes représentations, & d'exposer en détail les raisons qu'elle considère être en droit d'alléguer contre les plaintes qu'y ont faites les *San-Remois*.

Remois. On a aussi jugé à propos d'instruire sur le même sujet les Ministres de la République dans les Cours étrangères, & d'envoyer des instructions particulières à ceux qui résident de sa part aux Cours de *France & d'Espagne*. Mr. Sauli, Commissaire à *San-Remo*, demande, en attendant, un renfort de Soldats, afin d'être en état de maintenir son autorité, & de contenir les habitans dans le respect. Renfort qu'il juge lui être d'autant plus nécessaire qu'il a informé le Gouvernement, que l'exemple de ces habitans influoit sur ceux de *Campo-Freddo*, ces derniers se comportant aussi d'une manière qui exigeoit de promptes mesures pour y mettre ordre. Mais jusqu'à présent l'on n'a jugé à propos d'envoyer à ce Commissaire que des instructions sur la conduite qu'il devra tenir dans la circonstance où il se trouve; & si l'exécution des Décrets du Conseil Aulique de l'Empire, dont on est menacé, rencontroit de l'opposition, il est à craindre qu'un Détachement de troupes Impériales sera envoyé à *San-Remo*, pour y contribuer par sa présence à mettre les choses en règle.

Cette affaire de *San Remo* a donné occasion à un nouvel incident; c'est celui que nous avons touché ci-dessus, & qui regarde l'Evêque d'*Albenga*: Incident qu'il convient de reprendre & de détailler. Outre les divers changemens qui ont été faits à *San Remo* par rapport au Gouvernement Civil, la République a crû aussi devoir en faire d'autres pour ce qui concerne le Spirituel. Mr. Sauli, qu'elle y a établi pour l'exécution de ses ordres, a fait enlever, comme on le répète ici, du Presbitère de l'Eglise Collégiale, le siège qui y étoit placé pour l'Evêque

*des Princes, &c. Juillet 1754. 33*

Evêque d'*Albenga*, Suffragant de l'Archevêché de *Genes*. Ce Prélat, à qui une pareille démarche a paru contraire à ses droits, & qui considère *San-Remo* comme étant de la dépendance de son Evêché, a eu recours aux Censures Ecclésiastiques, par la publication d'un Monitoire qu'il a fait afficher à la porte de l'Eglise Collégiale, portant injonction d'y rétablir les choses sur l'ancien pied, sous peine d'excommunication. Les Chanoines s'étant crus obligés de déférer à ce Monitoire, ont fait remettre le siège de l'Evêque dans le Presbitère. Le Commissaire de la République l'en a fait ôter pour la seconde fois, & a fait substituer le sien à la place de celui du Prélat. D'autres incidens sont venus à la suite de ceux-ci, comme a été entre-autres la déclaration de l'Interdit du Maître-Autel & des Eglises des Réguliers. Le Prévôt de la Collégiale n'ayant pas jugé convenable pour lui de s'y arrêter dans de telles circonstances, a pris le parti de se retirer. Un Curé de la même Eglise a été exilé de *San-Remo*, pour s'être montré zélé à faire exécuter les ordres de l'Evêque d'*Albenga*. Ce Prélat, sur l'avis qu'il a eu qu'on avoit attaché & déchiré son Monitoire, en a fait répandre des copies dans les principales Villes d'*Italie*, & il a envoyé un Mémoire au Pape, pour exposer à Sa Sainteté le sujet de ses griefs. Le Monitoire est conçu dans les termes suivans.

**C**ONSTANTIN SERRA, Evêque d'*Albenga* &c. Nous avons appris dans l'amertume de notre cœur, que depuis le tems que nous n'avons pas été à *San-Remo*, on y a enlevé du Presbitère de l'Eglise Collégiale, notre siège Episcopat

episcopal qui étoit placé dans le Cornu Evangelii; que l'on y a introduit aussi plusieurs nouveautés à l'égard des sièges placés dans les Presbitères des autres Eglises, & que l'on a tenté d'y introduire de nouveaux cérémoniaux dans l'exercice des fonctions sacrées; ce qui a obligé divers Capitulaires de cet endroit-là d'abandonner leur résidence, au grand préjudice du Service Divin.

Obligé de nous élever contre de pareilles entreprises, nous rendons le présent Edit, que nous ordonnons d'être affiché à la porte de l'Eglise Collégiale, & nous y enjoignons au Prévôt, aux Chanoines, & aux autres Bénéficiers de cette Eglise, qu'ils ayent à faire remettre dans le terme de quatre jours notre siège Episcopal en sa place. Commandons aux Supérieurs des autres Eglises, tant Séculières que Régulières, de remettre dans le même espace de tems, le tout en l'état où nous l'avons vu la dernière fois que nous avons été à San-Remo.

Mais si après l'expiration de ce terme, nos ordres ne sont point exécutés, nous soumettons à l'Interdit Ecclésiastique, réservé au Saint Siège, les Maîtres Autels, les Chœurs & les Presbitères. Ordonnons que dans l'espace de quinze jours tous les Ecclésiastiques, obligés à la résidence de la Collégiale, ayent à s'y retrouver, sous peine de 25 écus d'amende, applicable à des usages pies, & que l'on ait à s'abstenir dans les fonctions sacrées de toutes cérémonies nouvelles, à moins d'avoir consulté la Sacrée Congrégation des Rites, & sous peine de suspension à encourir ipso facto, & de l'excommunication majeure contre toutes personnes de quelque condition & sexe que ce soit, qui oseront s'opposer directement ou indirectement à l'exécution de notre présente Ordonna-

des Princes &c. Juillet 1754. 35

France ; & nous défendons, sous la même peine d'excommunication à nous réservée, d'arracher ou de lacérer le présent Edit. Donné à Albenga, dans notre Palais Episcopal, le 9. Avril 1754. Etoit signé, CONSTANTIN, Evêque d'Albenga.

Après ce Monitoire & les suites qu'il a eues, l'Evêque qui l'a lâché s'est adressé au Pape par une Supplique, dans laquelle il a détaillé tous les attentats qui ont été commis contre les droits de l'Eglise & de sa personne, & qu'il s'est vû comme obligé de se retirer à *Oneille*, priant Sa Sainteté de lui accorder sa protection. Sur quoi le Pape a adressé un Bref à la République, pour lui témoigner le déplaisir extrême qu'il a senti en apprenant ce qui s'est passé à l'occasion de cette affaire, & pour l'exhorter de ne point se laisser aller à des entreprises capables de blesser la Jurisdiction Episcopale & de donner atteinte aux droits de la Hiérarchie Ecclésiastique.

De cet incident nous passerons à un autre arrivé à *Genes*. Un Vaisseau Vénitien s'y trouvant à l'ancre, quelques Esclavons dont l'Equipage étoit composé prirent querelle avec des particuliers qui étoient sur le Port. Une Compagnie de Soldats accourut pour faire cesser le desordre. Leur présence, loin de contenir les Esclavons, ne servit qu'à les animer. Les Soldats Genoïis firent inutilement leurs efforts pour les dissiper. Les choses en vinrent à l'extrémité de faire feu de part & d'autre. Un des Soldats fut tué, & quelques autres furent blessés. Du côté des Esclavons il n'y en eut aucun de tué, mais seulement quelques-uns de blessés. Le Gouvernement de *Genes* a demandé à celui de *Venise*

que ces Esclavons fussent punis de mort, comme perturbateurs du repos public & violateurs des droits du Souverain. Deux Galères ont été placées à l'embouchure du Port, afin d'empêcher le Navire Vénitien d'en sortir jusqu'à ce que la réparation eut été donnée pour cette insulte. Le Consul de Venise résident à *Genes* a dépêché un Courtier à sa République pour lui porter des informations sur la même affaire. En attendant la satisfaction demandée, les gardes que le Gouvernement a fait mettre auprès du Navire, veillent avec beaucoup d'exactitude à ce que personne ne trouve le moyen de s'en échapper, soit de jour, ou pendant la nuit.

Voyons présentement ce que les troubles de l'Isle de *Corse* continuent à offrir de fâcheux pour la République.

CORSE. La situation des affaires de cette Isle, peu agréable pour la République de *Genes*, accrédite des bruits qui se répandent toujours, qu'elle n'est pas éloignée d'un changement de domination. Il n'y a que le nouvel Acquéreur sur lequel on ne s'accorde pas. Les uns destinent cette Isle pour l'Infant Duc de Parme afin de lui procurer quelque extension de Domaines, & d'autres supposent que l'on pense à en faire l'achat pour le fils aîné du Prétendant. Mais cette dernière idée devoit rencontrer peu de partisans, considéré que la Cour de Londres ne souffriroit jamais un pareil achat. Mais abandonnons les conjectures & venons à ce qui s'est passé dans cette Isle divisée, depuis ce qui en a été rapporté dans notre dernier Journal. Un nouveau parti qui s'y est formé, a augmenté la confusion. Giuliani, dont le nom est connu, étant devenu suspect aux amis de feu Gafforio,

a été reconnu Chef d'une Faction dans la Province de *Balagna*. C'est une espèce de Faction mitoyenne, qui n'a de véritable attachement pour aucun des deux partis. Il s'en est formé une autre en opposition à celle-ci, & dont un nommé Fabiani est le Chef. Cette dernière n'admet point de neutralité, & attaque en toute occasion les partisans de Giuliani. Elle a fait peu après qu'elle fut formée une incursion dans la Province de *Balagna*, qui a été accompagnée de grands desordres. Ceux qui ont fait cette incursion ont emmené avec eux Giuliani, le fils de ce Chef, & divers adhérens du même parti. Ils ont aussi retenu en otage plusieurs habitans des principales Communautés de la *Balagna*, & après l'incursion ils sont retournés à *Corte*, où ils ont renfermé leurs prisonniers dans des souterrains, des fosses creusées sous terre & d'autres prisons affreuses qu'ils avoient pratiquées dans le Château. Ils les y ont laissés pendant quelques jours, au bout desquels ils les ont fait tirer au sort pour être tués à coups de fusils; ce qui a d'abord été exécuté envers quelques-uns d'entre-eux.

Ces sortes de scènes, quoique funestes, ne paroissent plus faire grande impression sur le Gouvernement de *Genes*, ni sur l'esprit du Commissaire qu'il a dans la *Corse*; elles étoient cependant le prélude d'actions de plus d'éclat, parce qu'en même-tems les mécontents redoubloient de préparatifs & de dispositions qui les indiquoient. Leur Grand Conseil, que nous avons désigné le mois dernier, voyant jusqu'où se portoit le Marquis de Grimaldi contre les *Corfes* mécontents, commença, après une résolution prise de tout tenter contre la *Bastie*, par or-

*La Bastie  
bloquée.*

donner la confiscation de toutes les rentes dont les sujets de la République de *Genes* ont jouï jusqu'à présent dans l'Isle de *Corse*. Les grands mouvemens des mécontents sont venus à la suite, nous passons sur les moindres. Huit cens d'entre-eux, commandés par deux de leurs Chefs, s'avancerent le 3. Mai à *Furiani*, Village situé à trois miles de la *Bastie*. Ils y furent joints les jours suivans par deux Corps, l'un de 300 hommes, & le second de 200. Trois autres détachemens, faisant ensemble 600 hommes, marcherent vers les Tours de *San Stephano* & de la *Paludella*, dont ils formerent le blocus, sous les ordres du Colonel *Furiani* \*. La plupart de ces Corps s'étant réunis, ont continué leur marche jusques aux hauteurs voisines de la *Bastie*, où est l'assiette de leur Camp, qu'ils ont placé de manière que la Ville fut d'abord entièrement bloquée du côté de la campagne, & de manière que l'on n'y peut recevoir par terre aucune sorte de provisions. Pendant cette marche, qui a été en quelque sorte imprévûë, par la promptitude avec laquelle les mécontents l'ont exécutée, le Colonel *Fabiani*, ce Chef qui a fait l'incursion dans la *Balagna*, est marché avec 500 hommes vers le Cap *Corse*, afin de couper aussi de ce côté-là toute communication avec la *Bastie*.

On assure que les mécontents sont pourvus d'artillerie de campagne & des munitions nécessaires ;

\* Cet Officier a été ci-devant au service du Roi des Deux Siciles, d'où ayant été réformé après la dernière guerre, il étoit passé avec quelques-autres dans l'Isle de *Corse*, où feu *Gafforio* leur donna de l'emploi.

Mâres ; mais la suite de leurs opérations fera connoître s'ils sont réellement en état d'entreprendre le siège de la Capitale de l'Isle, comme ils menacent de le faire. A tout événement, le Marquis, Commissaire de la République, a pris des mesures pour sa défense. Il a d'abord ordonné qu'on ne laissât sortir du Port aucuns des Navires qui s'y trouvoient, à l'exception de deux Felouques qu'il a fait partir successivement pour *Genes*, afin de demander qu'on lui envoyât au plûtôt un renfort de troupes & de munitions, & en attendant qu'il le reçoive, il a distribué toute la garnison dans les postes les plus exposés ; continuant d'ailleurs à se servir de ses moyens violens, il a fait prendre les armes non-seulement à tous les Bourgeois, mais même aux Prêtres & aux Religieux. Il a obligé les Capitaines de plusieurs Bâtimens qui étoient dans le Port de fournir une partie de leur équipage, pour concourir à la défense commune. Il a fait arrêter quelques particuliers dont les intentions ne lui paroissent point pures ; & afin d'imprimer de la terreur dans l'esprit des autres, il a fait élever des potences dans les principaux quartiers de la Ville, en déclarant qu'il y feroit pendre tous ceux qui feroient difficulté d'agir selon les ordres qu'il jugeroit à propos de prescrire.

Il faut ainsi attendre le dénouement de cette tumultueuse scène. Ce seront 600 hommes avec une bonne quantité d'armes & de munitions de guerre que le Marquis de Grimaldi recevra de *Genes* pour premier secours, selon qu'il le lui est promis par ses Maîtres. Ce secours lui arrivant heureusement, doit être suivi de quelques autres renforts, suivant que les circonstances

Texti-



l'exigeront. Et ce qu'on peut remarquer de la République de *Genes*, dans ces embarras, sur lesquels elle garde le silence, c'est qu'elle est résolüe de faire connoître que sa fermeté ne l'abandonne pas plus en cette occasion, qu'elle a fait dans d'autres également importantes & périlleuses.

## V E N I S E.

Le Sénat s'étant assemblé, a nommé Ambassadeur auprès du Saint Siège le Chevalier Louis Mocenigo, actuellement Ambassadeur à la Cour de *Franco*. C'est là ce qui est à marquer de *Venise*, où il ne paroît pas qu'on ait pris jusqu'à présent de résolution sur la satisfaction que demandent les Genoïs au sujet de l'affaire des Esclavons dont a fait mention. Au défaut de nouvelles de cet Etat, nous en donnerons de la *Turquie*, qu'ont apportées des Lettres de cet Empire venuës successivement à *Venise*. En voici de particulières de *Constantinople*, tant au sujet d'un nouvel incendie qui y est arrivé, que d'autres articles. Voici la substance de ces Lettres.

*Turquie.* « On s'applaudit avec raison, Mon-  
 » sieur, de jouir de la paix dans des Pays com-  
 » me le vôtre où l'on n'a rien à démêler avec  
 » des ennemis cachés ou découverts, & où ceux-  
 » là mêmes qui soupirent après la guerre sup-  
 » portent la paix sans aucune impatience, aussi  
 » long-tems qu'il plaît à leurs Souverains de la  
 » faite régner dans leurs Etats. Il n'en est pas  
 » de même ici. Sous le meilleur & le plus pa-  
 » cifique Empereur qu'ait jamais eu *Constanti-*  
 » *nople*, cette Capitale n'est rien moins que  
 » paisible. Les Janissaires mettent plus d'un  
 » obstacle

55 obstacle à la durée de cette tranquillité. Quoi-  
 55 que la cause de l'incendie qui a consumé en  
 55 dernier lieu plus de 600 maisons dans le  
 55 Quartier des Arméniens ne soit pas connuë  
 55 avec une entière évidence, de violens soup-  
 55 çons pris du caractère de cette Milice remuan-  
 55 te, rejettent sur elle ce qui a occasionné un  
 55 événement aussi fâcheux. On est tenté de croi-  
 55 re que le mécontentement qu'ont les Janis-  
 55 saires d'être si long-tems oisifs, les y a portés,  
 55 soit pour faire diversion à leur oisiveté, soit  
 55 pour montrer combien le caractère pacifique  
 55 du Sultan est opposé à leurs désirs, & com-  
 55 bien la paix forcée dont ils jouissent fait de  
 55 violence à leur humeur turbulente. D'ailleurs,  
 55 les Janissaires inquiets de l'état de la santé du  
 55 Grand Seigneur, qui a été & qui est encore  
 55 chancellante, ayant demandé à voir Sa Hau-  
 55 tesse, elle leur a accordé cette satisfaction des  
 55 fenêtres d'une Gallerie qui donne sur une des  
 55 Cours du Serrail.

55 Le Capitan Bacha a appareillé avec cinq  
 55 Vaisseaux & onze Galères, pour faire sa croi-  
 55 sière ordinaire dans l'*Archipel*, & recueillir  
 55 les tributs qui se payent à la Porte.

55 Le Pacha Kuperly - Achmet, Gouverneur  
 55 d'*Oczakow* passe de ce Gouvernement à celui  
 55 de *Belgrade*, & le Pacha Kourt - Ibrahim du  
 55 Gouvernement de *Salonique* à celui d'*Oczakow*.  
 55 La Porte a adopté depuis quelques an-  
 55 nées la maxime de changer de tems en tems  
 55 les Gouverneurs de ses Places, particulière-  
 55 ment de celles qui sont situées sur les fron-  
 55 tières, afin de prévenir qu'ils ne s'y rendent  
 55 trop puissans, & avec le tems redoutables.

55 Depuis long-tems nous n'avons reçu d'au-  
 55 tres

20 tres nouvelles de la Perse, si-non que ce  
 21 Royaume est toujours en proye à lui-même  
 22 par les différens compétiteurs au Trône.  
 23 Nous continuons à regarder ces troubles d'un  
 24 œil de tranquillité. Nous voudrions garder  
 25 aussi la tranquillité avec nos voisins. Mais la  
 26 mort du digne Sultan sous lequel nous vi-  
 27 vons, si elle arrivoit, nous feroit craindre de  
 28 la voir bientôt troublée, étant difficile de lui  
 29 voir succéder un Prince de son caractère, qui  
 30 voit même avec peine que les Régences de  
 31 *Barbarie*, sur-tout celle d'*Alger*, sçait si peu  
 32 ménager la puissance d'un Prince, tel que le  
 33 Roi de France, qui pourroit la foudroyer, si  
 34 ce Monarque, également pacifique, n'avoit  
 35 porté jusqu'à présent ses égards vers les repré-  
 36 sentations que le Grand Seigneur a fait faire au  
 37 Dey des Algériens contre ce que ses Corsaires  
 38 ont commis d'insultant au Pavillon François.  
 39 *Alger.* 20 A la suite de ce que j'ai l'honneur de  
 40 vous marquer, vous ne serez peut-être pas  
 41 fâché, Monsieur, que j'ajoute ce que je sçais  
 42 d'*Alger*, d'où j'ai la Lettre dont voici la ten-  
 43 neur.

20 Le 18. Mars, trois Religieux de la Mercy,  
 21 de la Rédemption des Captifs, arriverent ici  
 22 (à Alger) à bord d'un Bâtiment Suedois.  
 23 S'étant présentés à l'audience du Dey, ils lui  
 24 remirent une Lettre du Roi de Portugal, par  
 25 laquelle ce Prince les recommandoit, en le  
 26 priant, au cas que l'argent dont ces Religieux  
 27 étoient munis, ne fût pas suffisant pour le  
 28 rachat des Esclaves qu'ils étoient chargés de  
 29 délivrer, de vouloir bien leur faire crédit du  
 30 reste; ajoutant, qu'il seroit attentif à le lui  
 31 faire restituer sans délai. Et afin d'animer le  
 32 Dey

33 Dey à traiter ces Pères favorablement, le Roi  
33 de Portugal lui a fait remettre par eux un  
33 présent magnifique, consistant en une très-  
33 belle Bague de diamans, une pièce de Bro-  
33 card, une pièce de Velours, & trois Cassiettes  
33 couvertes de Velours rouge galonné d'or,  
33 dont chacune contenoit un service différent  
33 de Porcelaine du Japon, à l'usage du Thé,  
33 du Caffé & du Chocolat, avec des Confitu-  
33 res, du Sucre en pain, de la Bougie &c. Il y  
33 a eu aussi quelques présens pour le Trésorier,  
33 les autres Ministres du Divan & les princi-  
33 paux Favoris. La libéralité du Roi de Portu-  
33 gal a produit un très-bon effet. Les Pères de  
33 la Mercy ont d'abord été expédiés. On leur  
33 a remis 226 Esclaves, parmi lesquels se sont  
33 trouvées cinq femmes. Le 20. ils repartirent  
33 avec leurs Captifs, dont la rançon montera à  
33 mille piastres pour chacun d'eux rendus à  
33 *Lisbonne*, où ils vont directement.

33 Le 30. du même mois de Mars, Mr. Pará-  
33 vicini, Consul des Hollandois à *Alger*, remit  
33 au Dey les nouveaux Passeports dont il est  
33 convenu avec les Etats-Généraux. Le Prince  
33 en parut satisfait, & dit à cette occasion au  
33 Consul, que les Maîtres des Bâtimens Hollan-  
33 dois devoient seulement être attentifs à ne  
33 pas tirer sur les Armateurs Algériens, qu'alors  
33 il n'y auroit ni sujet de plaintes, ni occasion  
33 de disputes : Que si les François s'étoient  
33 abstenus de tirer, ils n'auroient pas été expo-  
33 sés à l'inconvénient qu'ils ont essuyé en der-  
33 nier lieu ; mais que lui Dey avoit crû devoir  
33 en agir de la sorte, afin que leurs Patrons de  
33 Bâtimens se comportassent dans la suite avec  
33 plus de retentié : Que cependant si la Nation

» Françoisé vouloit déclarer la guerre aux Algériens, ils se défendroient vaillamment.

» Je finirai en vous disant que par le renouvellement des Passeports entre la République des Provinces-Unies des Pays-Bas, & la Régence d'Alger, il a été convenu que l'article suivant seroit ajouté au Traité, en vertu duquel cette Régence entretient la paix & l'amitié avec les Etats-Généraux. »

*Le premier jour du mois de Regeb de la présente année 1167 ( ce qui revient, selon la manière de compter des Turcs, à l'année 1754 ) l'on a changé les Passeports pour les Navires de la Nation Hollandoise. En conséquence, il a été stipulé que les Vaisseaux de cette Nation, navigeants dans la Mer Méditerranée, pourront se servir encore de leurs anciens Passeports pendant le terme d'une année entière, sans crainte d'être inquiétés en aucune sorte à ce sujet.*

*Pour ce qui regarde les Navires de la même Nation navigeants aux Indes, ils jouiront pendant trois ans de la liberté de se servir de leurs vieilles Lettres de Mer. Mais soit pour ceux-ci, soit pour les autres, qui après l'expiration du terme convenu, auront négligé de se pourvoir de nouveaux Passeports, ils seront déclarés de bonne prise, au cas qu'ils vinssent à tomber entre les mains de nos Armateurs. Leur Cargaison demeurera confisquée, & l'on se contentera de restituer le Vaisseau avec son Equipage, sans être tenu de rien rembourser du fret desdits Bâtimens.*

*Le préambule des nouveaux Passeports devra être le même pour tous les Vaisseaux Hollandois, tant ceux qui navigeront dans la Mer Méditerranée, que ceux qui feront route pour les Indes.*

*des Princes &c. Juillet 1754. 45*

*On est convenu de déroger, par le présent Article, à ce qui a été stipulé dans les Traités précédens, suivant lesquels les Lettres de Mer pour les Navires qui vont aux Indes, étoient conçues différemment de celles que l'on donne aux Vaisseaux dont la navigation est limitée aux Mers de l'Europe. Fait à Alger le premier jour du mois de Regebb 1167, ou bien le 12. Avril 1754.*

« Mr. le Maire, Consul de France, partit le  
22 24. Avril d'Alger. On ne sçait s'il y retour-  
22 nera. Mais soit qu'il y revienne, ou que son  
22 Consulat soit fini, toujours mérite-t-il le  
22 témoignage d'en avoir rempli les fonctions  
22 d'une manière qui lui a attiré beaucoup d'es-  
22 time & d'approbation. Il ne pouvoit guères  
22 se trouver dans une position plus délicate  
22 que celle qu'a occasionné l'affaire de l'infor-  
22 tuné Capitaine Prépaud qu'on a fait mourir  
22 sous la bastonade. Il a sçû néanmoins s'en  
22 tirer habilement, sans compromettre la di-  
22 gnité de son Roi, & sans provoquer, par  
22 des menaces prématurées, un peuple aussi  
22 difficile à ménager que l'est celui d'Alger.  
22 Par cette conduite prudente Mr. le Maire  
22 s'est garanti lui-même de procédés desagréa-  
22 bles, & des duretés qu'une façon d'agir dif-  
22 férente auroit pû lui attirer de la part du  
22 Divan. »

ARTICLE

## ARTICLE III.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE & en PORTUGAL, depuis deux mois.*

ESPAGNE. I. Don Ricardo Wall\*, étant arrivé le 17. Mai de Londres à Madrid, alla le même jour au Château d'Aranjuez, où la Cour se tient pendant la belle saison, saluer le Roi, qui le reçut de la manière la plus gracieuse, & lui dit, qu'il l'avoit fait venir pour l'employer en qualité de Secrétaire des Dépêches universelles ou de Secrétaire pour le département des affaires étrangères, & lui marquer par-là la satisfaction qu'il avoit de ses services. Mr. Wall eut l'honneur de remercier Sa Majesté de cette faveur, & de lui baiser la main. Le 19. il reçut les complimens de toute la Cour & des Ministres étrangers sur sa nouvelle dignité. Mr. Keene, Ambassadeur d'Angleterre & le Baron de Wassenac, Ambassadeur des Etats-Généraux, ont été des plus satisfaits de la façon dont il a répondu à leurs félicitations. Il les a assurés, qu'il regardoit la paix entre l'Espagne & ces deux Puissances comme le plus grand bien qu'aucune des trois Nations put espérer; & qu'il contribueroit de tout son pouvoir, pendant la durée de son Ministère, à fortifier de plus en plus cette bonne intelligence, & à la rendre indissoluble.

Le Duc d'Huescar, qui avoit pris le département

\* Voyez ce qui a été dit de ce Ministre, page 443 de notre dernier Journal.

ment des affaires étrangères provisionnellement & jusqu'à l'arrivée de Mr. Wall, succède à feu Mr. de Carvajal dans la place de Président du Conseil d'Etat. Le Chevalier d'Abreu, que le Roi laisse chargé de ses affaires à Londres, doit y terminer celles que Mr. Wall avoit entamées pour accommoder les points de dispute sur la navigation des deux Couronnes, de même que sur la restitution de quelques Bâtimens qui ont été réclamés de part & d'autre. De ce nombre est le Vaisseau le *Conquérant*, pris par les Anglois après le terme de la cessation des hostilités, & conduit à la *Jamaïque*, d'où on l'attend de retour à la *Havane* dès que les deux Cours seront d'accord sur les autres sujets de contestation. Mais on n'est pas encore informé sur qui le Roi jette ses vûes pour aller remplir l'Ambassade à la Cour de la Grande-Bretagne.

II. Les dispositions militaires se continuent en *Catalogne* & dans les autres Provinces maritimes de la Monarchie, sans que l'on puisse encore pénétrer leur véritable objet. La plupart des Régimens qui étoient dans l'intérieur du Royaume, ont été rassemblés vers les côtes, où ils forment comme une espèce de cordon, lequel s'étend depuis les environs de *Barcelonne* jusques aux confins de l'*Andalousie*. Les Régimens de Milices ordonnés par la Cour, se forment aussi dans la *Catalogne*, sous les ordres du Marquis de la Mina, & l'Escadre qu'on a armée dans le Port de *Barcelonne* a mis à la voile; mais sa destination, si l'on dit juste, n'est que pour assurer la navigation des côtes contre les fréquentes courses des Corsaires de *Barbarie*. Quoiqu'il en soit, le bon état de cette Escadre, joint à la valeur des Officiers qui la commandent,

dent, donne lieu d'être persuadé qu'elle remplira parfaitement l'objet que la Cour se propose. Mais on ne parle plus d'un Campement considérable qu'on croyoit devoir se former aux environs de *Barcelonne*.

III. Le 18. Avril le Roi fit la cérémonie de donner la Barette au nouveau Cardinal Henriquez, qui avant sa promotion étoit revêtu du caractère de Nonce auprès de cette Cour. Il est remplacé dans la Nonciature par Mr. Carraccio-lo, Archevêque de Calcedoine, qui étant arrivé de *Venise* à *Madrid* le 30. du même mois, eut le 7. Mai ses premières audiences du Roi & de la Reine à *Arranjuez*.

IV. La *Vengeance*, Frégate venant de *Carthagène* & de la *Havane*, entra le 27. Avril dans le Port de *Cadix*, ayant pour le compte du Roi 27555 piaftres, 10110 pistoles, 28 ametistes, 118 onces de perles, 28 quintaux de bois divers, quatre balots de Calaguala, six caiffons de Tabac en poudre : Et pour le compte des particuliers 57674 piaftres en argent monnoyé, 610881 en pistoles, bijoux, barres & lingots d'or, trois paires de bracelets de perles, estimés 1128 piaftres, 433 marcs d'émérandes brutes, un caiffon de Vanilles, & 120 petites Calebasses de Beaume. On attendoit encore le retour d'autres Bâtimens avec des richesses du *Perou*, dans le mois de Juin. Le Vaisseau le *Dragon*, dont l'arrivée à *Cadix* a été annoncée, a déchargé dans le même mois d'Avril : son chargement étoit aussi des plus riche.

V. Les difficultés qui ont retardé l'exécution du Traité fait avec le *Portugal*, pour la remise de certaines possessions des deux Couronnes dans le *Paraguay*, dont on a fait mention dans

notre

notre dernier Journal, subsistent jusqu'à présent. Ces difficultés, suivant toutes les Lettres reçues de ce Pays-là, étoient provenues de la répugnance que les peuples soumis aux Espagnols, marquoient de passer sous la domination des Portugais : Elles ajoutent que le Marquis de Valdelirios, qui avoit été chargé, conjointement avec le Père Altamirano, Jésuite, de faire ses efforts pour porter les peuples établis le long du fleuve d'*Uruguay*, à obéir aux ordres de la Couronne d'Espagne, & à céder leurs terres aux Commissaires de la Cour de *Lisbonne*, n'avoit pû venir à bout d'exécuter cette commission, malgré les prières, les exhortations & les menaces qui avoient été mises en usage pour les y déterminer ; que les Missionnaires employés dans la même vûë, n'avoient pas mieux réussi ; que la répugnance de ces peuples procédoit de deux motifs, d'un côté leur antipatie pour les Portugais, & de l'autre la nécessité où ils se vertoient d'abandonner un Pays auquel ils sont accoutumés, pour aller vivre dans des terres éloignées, au risque de s'exposer, par les incommodités d'un voyage pénible, à perdre leurs vieillards, leurs femmes & leurs enfans ; & que ce mécontentement avoit fait sur eux de si fortes impressions, qu'il leur avoit fait perdre une partie de leur confiance dans les Missionnaires, jusques-là même qu'ils avoient menacé de les traiter en ennemis, s'ils revenoient à la charge avec de nouvelles sollicitations.

P O R T U G A L.

I. On délibère à la Cour sur l'événement que nous venons de marquer du *Paraguay* ; mais on n'ose plus guères espérer le succès qu'on  
D s'étoit

s'étoit promis d'abord, par l'exécution du Traité dont on est convenu avec l'Espagne, puisque les peuples y montrent tant d'obstacle. L'expédition des Couriers entre *Lisbonne & Madrid* étant plus fréquens à présent qu'elle ne l'étoit auparavant, on l'attribuë à ce dérangement d'affaires. Mais des politiques se figurent que les dépêches de ces Couriers concernent un projet de mariage de la Princesse Marie-Françoise de Beyra, fille aînée de Leurs Maj. Portugaises, & par conséquent appellée pour succéder à la Couronne. Cette Princesse est présentement dans sa vingtième année.

II. A l'exemple de ce qui se pratique en Espagne, la Cour a commencé d'accorder à des particuliers la permission de charger des marchandises sur les Navires qu'on appelle *Bâtimens de Licence*, qui font voile pour le *Bresil*, & pour les autres Etablissmens des Portugais en *Amérique*. Plusieurs Négocians craignent que ce commerce particulier n'apporte du préjudice à celui qui se fait par l'envoi & le retour des Flottes. Celle de *Rio de Janeiro* est heureusement arrivée au mois de Mai dans le Port de *Lisbonne*. Elle a apporté sept millions cent-cinquante mille crusades en or pour le Roi; & pour les particuliers deux millions de piastres, six millions de crusades en diamans, deux mille cinq cens caisses de sucre & quarante-trois mille cuirs. Il est aussi arrivé de la *Baye de tous les Saints*, un Vaisseau chargé de douze cens bolots de Tabac.

III. Le Roi, à l'imitation de ce qui se pratique en d'autres Etats, a résolu de faire assembler un Corps de ses troupes dans les environs

de

*des Princes &c.* Juillet 1754. 51

de *Lisbonne*, pour y former un Camp, & les y exercer dans le maniement des armes, suivant la nouvelle méthode adoptée par la plupart des Puissances. Sa Majesté, ainsi que la Reine, les Princesses leurs filles & les Princes du sang doivent aller voir ce Camp, qu'on dit devoir être très-brillant.

IV. Le Chevalier de Guevara, dont nous avons annoncé l'arrivée à *Lisbonne* en qualité de Ministre du Roi des Deux Siciles, est chargé de propositions pour l'entretien de la bonne intelligence entre les deux Cours, & pour l'établissement d'un Commerce réglé entre leurs sujets de part & d'autre. On pense toujours que sa négociation doit rouler sur un mariage à conclure entre le Duc de Calabre, fils aîné de Leurs Majestés Siciliennes & la Princesse Marie-Bénédictine.

Le différend avec l'Angleterre sur la sortie des espèces, & le commerce des grains n'est pas encore terminé.

Le 20. Avril on eut à *Lisbonne* un incendie qui dura près de sept heures, & dans lequel vingt maisons furent réduites en cendres.

Les ordres sont donnés pour l'équipement des Bâtimens qui doivent aller en course contre les Corsaires de *Barbarie*, dont le nombre diminué fort dans les Mers d'*Espagne*. On s'attend de n'en plus voir bientôt paroître dans celles de *Portugal*.

## ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable  
en ANGLETERRE, en HOLLANDE,  
& aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.

ANGLETERRE. I. Depuis un rapport que le Comte de Rochefort, Ministre à la Cour de Turin, a fait au Roi des principes dans lesquels le Roi de Sardaigne lui a fait connoître ses sentimens par rapport aux affaires d'Italie, qu'on croit toujours en ce Pays ne pas devoir souffrir de trouble, il a été décidé que le Roi demeurera cette année dans son Royaume pour donner ses soins aux différens objets qui concernent ces affaires, celles de l'Empire quant à l'élection d'un Roi des Romains, celles de la Nation Angloise, & pour faire des dispositions au cas dans lequel Sa Maj. viendrait à manquer. Toutes les élections des Membres qui doivent former le nouveau Parlement étant faites, ( ce sont à quelques-uns près les mêmes dont étoit composé le dernier Parlement ) Sa Maj. en fixa l'ouverture au 31. Mai, que les deux Chambres s'étant assemblées, le Duc de Cumberland & les Commissaires qu'elle avoit nommés, la firent en son nom. Le lendemain ils retournerent au Parlement. Mr. Arthur Onslow, l'un des Membres pour le Comté de Surrey, & qui avoit été continué par la Chambre des Communes en qualité de son Orateur, leur fut présenté, & ils approuverent ce choix en vertu de leurs pouvoirs. Le Grand Chancelier déclara alors aux Communes « Que le Roi confirmoit  
» leurs anciens droits & leurs prérogatives  
» d'une

» d'une manière aussi pleine & aussi étendue  
» qu'il avoit pû le faire auparavant ou aucun  
» de ses Prédécesseurs. » Après quoi il adressa  
aux deux Chambres le Discours dont voici la  
traduction.

MYLORDS ET MESSIEURS,

*EN* vertu de l'autorité par la commission de  
Sa Majesté scellée de son grand Sceau, & par  
laquelle nous sommes chargés, entre autres choses,  
de nous déclarer le sujet qui a déterminé le  
Roi de vous convoquer, nous ayons ordre de vous  
informer que Sa Majesté a été bien aise de vous  
donner cette occasion de vous rassembler de bonne  
heure, afin de procéder à certaines formalités  
qui doivent précéder vos délibérations, & qui  
ne pourront que contribuer à la satisfaction de  
ses bons sujets, étant réglées sans perte de tems.

Sa Majesté ne juge point nécessaire de faire  
remettre devant vous présentement aucune des  
matières qui entrent dans la classe des affaires  
générales, parce qu'Elle se réserve au tems où  
vous vous rassemblerez cet hiver, selon la cou-  
tume : Mais nous sommes expressément chargés  
de vous assurer, que Sa Majesté a la plus par-  
faite confiance dans le dévouement & l'affection  
de ce Parlement pour sa Personne Royale, sa  
Famille & son Gouvernement, & qu'elle compte  
si entièrement sur son zèle pour le véritable in-  
térêt de ce Pays, qu'elle ne doute point que les  
efforts les plus réels ne répondent à son attente.

Il ne nous est rien ordonné de plus par Sa Maj.  
que de vous recommander, tant pour la conve-  
nance du Public, que pour la vôtre en particu-  
lier, d'apporter la plus grande expédition à ce  
qui est maintenant remis sous votre considération.

Après que le Grand Chancelier eut prononcé ce Discours, on lut dans la Chambres des Pairs deux Bills, l'un desquels étoit un Bill de naturalisation, qui fut mis en comité pour le 13. Il ne s'est d'ailleurs rien passé d'important dans les deux Chambres ni ce jour-là, ni les suivans jusqu'au 5, que les Commissaires du Roi étant retournés au Parlement, le prorogèrent jusqu'au 8. d'Août prochain.

Le Parlement d'*Irlande* qui s'étoit assemblé à son ordinaire à *Dublin*, ayant été aussi prorogé jusqu'au 27. du même mois d'Août, le Duc de Dorset, Viceroi, en est parti, & il est arrivé à *Londres*. Il a eu depuis plusieurs entretiens avec le Roi, sur la situation de ce Royaume, & sur les démarches du Parti qui s'y est formé en dernier lieu, sous le nom de *Patriotes défenseurs de la liberté*. Comme la Cour ne néglige rien de ce qui peut contribuer à y maintenir le repos public, on y a envoyé des ordres de prendre de nouvelles mesures qui puissent répondre à ce but.

II. Depuis que le public a eu lieu de s'apercevoir par la relation qui a été publiée de l'action arrivée à la Côte de *Coromandel*, que ce n'étoit pas une victoire aussi décisive que le bruit en avoit d'abord couru, les actions de la Compagnie des *Indes* qui avoient haussé de beaucoup, sont retombées au point où elles étoient. Il convient de donner ici la substance de cette relation, après avoir dit quelque chose de l'action, dans notre dernier Journal, page 434. La fidélité de l'Histoire l'exige. Cette relation écrite par le Major Lawrence lui-même, & datée du 25. Septembre, est celle qui a été envoyée à la Cour. En voici le contenu principal.

» Après

Après avoir disposé nos Européens sur trois  
lignes, avec les Seapys, ou Indiens, sur les  
ailes, & la Cavalerie à l'arrière-garde, notre  
intention étoit de déloger les ennemis de  
leur Camp, assis sur deux larges rochers à  
un mille de distance l'un de l'autre, & dans  
le voisinage de *Trichenapally*. Nous réussî-  
mes. Nous ataquâmes le rocher de la gau-  
che, appelé le *Rocher d'or*. Nous nous en  
emparâmes sans aucune perte. L'ennemi,  
après une foible résistance, se retira, en aban-  
donnant deux pièces de canon. Ce premier  
succès encouragea beaucoup nos gens. Il me  
détermina à pousser jusqu'au principal Corps.  
Pour ne point perdre de tems, je fis enclouer  
les deux canons, & dès la pointe du jour,  
nous avançâmes vers la hauteur appelée le  
*Rocher de Pain-de-Sucre*. Les ennemis s'é-  
toient postés tout proche des rochers, der-  
rière un parapet qui couvroit leur front.  
Ainsi, il parut nécessaire, pour tomber sur  
l'arrière-garde, de s'emparer d'abord du Camp  
occupé par leurs Noirs. Ce projet fut exé-  
cuté sans beaucoup de peine. Nos Soldats,  
affrontant le feu de neuf pièces de canon qui  
tiroient sur eux, marcherent à une ligne très-  
supérieure par le nombre de ceux qui la for-  
moient; & dans l'espace de dix ou onze mi-  
nutes, ils délogerent les ennemis de leurs re-  
tranchemens. Ceux-ci se rallierent, & firent  
quelque résistance, soutenus par les Marattes,  
qui se battirent en desespérés. Comme il ne  
leur étoit pas possible néanmoins d'essuyer un  
feu aussi vif que celui qui les assailloit de  
toutes parts, ils reculerent enfin, & nous lais-  
serent les maîtres du champ de Bataille, & de  
tous

35 tout leur Camp, ainſi que des bagages, des  
 35 munitions & de dix piéces de campagne. Le  
 35 reſte de leur Armée ſe retira partie vers *Al-*  
 35 *toora* & *Syringham*, partie vers le diſtrict de  
 35 *Tandamon*, & quelques-uns du côté de *Tan-*  
 35 *jour*. Les Polligars & les Seapys, qui ſe font  
 35 mis à leur poursuite, ont amené divers pri-  
 35 ſonniers. Dans cette action, qui a duré près  
 35 de deux heures, nous avons pris huit Officiers  
 35 & cent Soldats, non-compris les bleſſés, dont  
 35 le nombre monte au delà de 60. Les Marat-  
 35 tes, alliés des François, ont préſervé leur Ar-  
 35 mée d'une grande dérouté, & l'ont miſe à  
 35 l'abri d'être long tems pourſuivie, parce  
 35 qu'ils étoient de beaucoup ſupérieurs en nom-  
 35 bre au Corps que Monage, Nabab de *Tan-*  
 35 *jour*, avoit joint à l'Armée des Anglois. De  
 35 notre côté, nous avons eu ſix Officiers de  
 35 bleſſés, outre pluſieurs Soldats tant tués que  
 35 bleſſés, dont la liſte accompagne cette réla-  
 35 tion. J'ai reçu au bras une légère bleſſure  
 35 d'une balle de mousquet; mais je remercie le  
 35 Seigneur, de ce qu'elle ne m'a pas empêché  
 35 de tenir la campagne, & de continuer à rem-  
 35 plir mon devoir.

P. S. 35 Je dois ajouter que pour former mon  
 35 Armée, je fus obligé de m'éloigner de quel-  
 35 ques poſtes que j'occupois, & entre-autres de  
 35 celui de *Trividy*, où je laiſſai le Capitaine  
 35 Chafe avec une Compagnie d'Européens &  
 35 une troupe d'Indiens. Cet Officier fut investi  
 35 & attaqué par un gros Corps de François,  
 35 ſur leſquels il fit une vigoureuſe sortie. Ayant  
 35 été attaqué le lendemain avec plus de force,  
 35 & ſommé de ſe rendre, ce qu'il refuſa, les  
 35 François battirent en breche les ouvrages dont

35 il

Il avoit fortifié son poste. Il n'auroit pas  
laissé d'y faire une plus longue résistance ;  
mais les Indiens qu'il avoit avec lui s'étant  
mutinés, il fut obligé de se rendre prison-  
nier de guerre, avec tout son monde, qui fut  
conduit à *Pondichery*, aussi bien que ce Ca-  
pitaine, lequel y mourut peu de jours après  
de ses blessures.

III. Outre le différend sur les limites dans  
*l'Amérique*, dont il est question depuis si long-  
tems entre les Anglois & les François, il s'en  
est élevé encore un à la *Virginie*, sur un même  
sujet d'étenduë de limites du territoire des deux  
Nations. Ce différend a attiré des plaintes de  
la part du Gouverneur de la Province, qui a  
écrit une Lettre au Commandant des troupes  
Françoises dans le district de la même Province,  
situé sur la rivière d'*Obio*, pour le requérir de se  
retirer avec ses troupes d'un certain territoire  
dont il étoit venu s'emparer. A cette Lettre le  
Commandant a fait une réponse, que le Mar-  
quis du Quesne, Gouverneur du *Canada*, lui  
avoit donné ordre d'aller occuper le terrain où  
il se trouvoit actuellement, & qu'il étoit résolu  
de s'y maintenir comme en un Pays qui appar-  
tenoit au Roi Très-Chrétien son Maître.

Mais les apparences augmentent tous les jours  
que le réglement des limites des deux Nations  
en *Amérique*, est sur le point de recevoir sa  
décision par la Convention que Mr. Duve-  
laet, Commissaire envoyé par la France à *Lon-  
dres*, travaille à conclure avec les Directeurs  
de la Compagnie des *Indes-Orientales*. Les  
deux Compagnies ne diffèrent plus qu'en peu  
de chose. Le Duc de Mirepoix, Ambassadeur  
de France, envoie à ce sujet de tems en tems  
des

des Couriers à *Versailles*, après des conférences qu'il a avec le Comte de Holdernesse. Du reste, les Directeurs de la Compagnie des *Indes* de France ont mandé en dernier lieu à Mr. Duvelaer, qu'il ne doit rien changer à ce qu'ils ont déjà déclaré, & qu'il peut signer la Convention avec la Compagnie Angloise sur le pied du dernier projet, & non autrement.

Quoiqu'il en arrive, cette dernière Compagnie a résolu de prendre dix-huit nouveaux Vaisseaux à son service, afin de transporter de nouveaux renforts de troupes, avec des attirails & des munitions de guerre, dans ses Etablissements aux *Indes-Orientales*. Elle a pris aussi la résolution de faire augmenter considérablement les fortifications de *Madras*, pour mettre ce Fort à l'abri de surprise contre tout événement. Comme la Compagnie des *Indes-Orientales*, outre cet envoi prochain en a déjà fait d'autres, la Cour de France a fait faire à celle-ci des représentations à ce sujet. On y a répondu que ces envois n'étoient qu'une simple précaution dont la Compagnie use pour la sûreté de ses Etablissements, & celle de son Commerce, sans prétendre s'en servir dans d'autres vûës; persuadée que la Compagnie de France elle-même ne s'est proposée qu'un pareil but par l'envoi des renforts qu'elle a fait passer de son côté dans ce Pays-là.

Le Roi a fait grace de la vie au Sr. Archibald Macdonald de Barrisdale, dont l'exécution à mort étoit fixée au 13. Mai, pour crime de rébellion; mais Sa Maj. a ordonné que cette peine fût commuée en celle d'un bannissement.

*Pays.*

## P A Y S - B A S.

HOLLANDE. La Cour est actuellement en *Frise*. Leurs Alteſſes étant parties le 13. Juin de *La Haye* pour s'y rendre & y paſſer la belle ſaiſon. Les Etats & les Députés des Amirautés ont tenu pluſieurs aſſemblées avant ſon départ pour ſe diſpoſer aux Réſolutions qu'ils doivent prendre une fois ſur les deux objets de la Tutelle & du Port-franc, dont on eſt toujours à ſe promettre un heureux ſuccès ; mais il faut, quant au dernier, que la Province de *Zeelande* y conſente & prenne auparavant ſes meſures pour fournir au Bureau général de l'Union les arrérages qu'elle lui doit encore ; ce qui ne va qu'avec aſſez de lenteur. Quant aux Etats-Généraux, ils ont été & ſont toujours occupés des affaires du commerce à redreſſer, des ſoins de rétablir la Marine de la République, & de ce qui concerne les fortifications des Places. Ils ont délibéré auſſi ſur une demande déjà faite autrefois, par l'Eſpagne, & que Mr. de la Quadra, chargé des affaires de cette Couronne auprès de Leurs Hautes Puſſances, renouvelle en vertu d'ordres exprès qu'il en a reçus. C'eſt une ſatisfaction que Sa Maj. Catholique prétend lui être dûë, à cauſe d'une infraction des Traités que la Compagnie Hollandoiſe des *Indes-Orientales* a commiſe contre les poſſeſſions des Eſpagnols aux *Indes*, ou fait commettre par ſon Gouverneur en ce Pays-là, qui étoit le feu Baron d'Imhoff. Cette affaire, qu'on croyoit aſſoupie par la mort de ce Gouverneur, cauſe quelques embarras à l'Etat, de même qu'à la Compagnie, qui ſ'excuse ſur ce qu'elle doit  
n'avoir

n'avoit donné nuls ordres à son Gouverneur dont l'*Espagne* auroit pû tirer des sujets de plainte. Dans cette circonstance, & sur ce que Mr. de la Quadra revient souvent à la charge, on verroit avec plaisir arriver à *La Haye* le Marquis de Grimaldi, nommé depuis long-tems Ambassadeur de la Cour de *Madrid* auprès des Etats-Généraux, mais qui s'arrête toujours en *Italie*.

Par des informations qu'on croit plus exactes que ne sont des bruits ordinaires, on se persuade de que les conférences seront renouïées incessamment à *Bruxelles* entre les Commissaires du Gouvernement des *Pays-Bas Autrichiens* & ceux des Puissances Maritimes, afin de procéder enfin au réglément des articles du nouveau Tarif & de la Convention sur les affaires de la Barrière.

Le Comte de Lascaris vient à *La Haye* avec caractère d'Envoyé Extraordinaire du Roi de Sardaigne, à la place du Comte de Viry qui a demandé & obtenu son rappel, à cause de son âge avancé & de l'affoiblissement de sa santé.

La Compagnie d'*Emden* reçut au commencement de Juin de retour de la *Chine* un Vaisseau dont la charge est assez considérable, puisqu'elle consiste en 435427 livres de Thé Boë, 46536 Thé Congo, 65548 Thé Santchon, 1000 Thé Patri-Santchon, 21510 Thé Singlo, 588 Thé Hayfan, 4604 Thé Pecko, 2011 Thé Sago; en tout 577224 livres de Thé divers. De plus, 11980 livres Galanga, 98000 Spianter, 2484 Rhubarbe, 145 pièces de Damas à tapisseries, 30 autres pièces de Damas, 124 encore Damas, 50 pièces de Satin, 144 de Soyes, 30 autres aussi de Soyes différentes, 764 pièces d'étoffes peintes de Pekin, 22. pièces de Lampas, 254 de Pelongs, 250 de Gorgarans,

des Princes &c. Juillet 1754.

62

46 d'étoffes de Soye , 1900 mouchoirs , 169 caisses de Porcelaines , 1080 autres de Porcelaines moindres &c.

### B R U X E L L E S .

Plusieurs des Régimens , qui étoient dans les Places des Pays-Bas Autrichiens , changent actuellement de Garnison. Par un Courier arrivé le 8. Juin au matin de *Vienne* à *Terwueren* , où étoit le Duc Gouverneur Général , on eut l'agréable nouvelle de l'heureuse délivrance de l'Impératrice-Reine , qui mit au monde le premier du même mois au Château de *Schônbrunn* , un nouvel Archiduc plein de vie & de santé. Une triple décharge de la grosse artillerie de *Bruxelles* , annonça le même jour cette nouvelle. Le lendemain il y eut grande fête à la Cour. Son Alt. Royale vint à cet effet en Ville , & après avoir assisté à la Grande Messe & au *Te Deum* , elle reçut les complimens de la Noblesse & dina ensuite en public. Les canons des remparts firent leurs décharges pendant le Service divin , & un Bataillon du Régiment de Los-Rios fit une triple décharge de sa mousqueterie. Le soir il y eut appartement à la Cour , souper à une table de 80 couverts , & Bal au grand Théâtre de la Monnoye , qui fut honoré de la présence du Prince. Ensuite des ordres envoyés à tous les Gouverneurs & Commandans des Places du vaste Gouvernement de Son Altesse Royale , on y a chanté le *Te Deum* en actions de grâces à Dieu d'un si heureux événement , fait des décharges du canon & de la mousqueterie , & chacun s'est signalé par des illuminations & autres marques de réjouissance ; ce qui a été aussi observé dans tous les autres Etats héréditaires de l'auguste & féconde

féconde Impératrice-Reine , qui a la grande satisfaction de se trouver actuellement mère de quatre Archiducs , illustres soutiens de son Trône.

La Sérénissime Princesse Charlotte , sœur de l'Empereur & le Prince de Saxe-Hildbourghaufen , ont tenu l'Archiduc nouveau né sur les Fonts de Baptême , représentant le Roi & la Reine des deux Siciles , qui en sont les Parrain & Marraine. La Princesse Charlotte , va quitter la Cour de *Vienne* pour venir résider à *Mons* , où les ordres sont venus de préparer toutes choses pour sa réception.

Mr. Crivelli , Archevêque de Cesarée , & Nonce du Pape à *Bruxelles* depuis 1744 , est parti le 3. Juin pour *Vienne* , où il va remplir le même poste auprès de Leurs Maj. Impériales. Le 29. Mai ce Prélat avoit pris à *Terwieren* son audience de congé du Duc Gouverneur-Général.

Son Altesse Royale vient de disposer en faveur du Révérend Père Collin , Dominicain de *Nancy* & habile Prédicateur , de la place d'Aumônier de l'Impératrice-Reine au Fort de *Monterey* , joignant *Bruxelles* , & qui est du Gouvernement de cette Ville. Ce Religieux , fixé à *Bruxelles* par un Décret signé du Duc Gouverneur , écrit actuellement la vie de feu l'auguste mère de Son Alt. Royale Madame la Duchesse de Lorraine & de Bar.

## ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

**V**IENNE. I. Ce fut le quart avant cinq heures du soir, que l'Impératrice-Reine accoucha heureusement à *Schônbrunn* d'un quatrième Archiduc, le premier du mois de Juin. La nouvelle n'en fut pas plutôt apportée à *Vienne*, que le Cardinal Serbelloni, les Ministres étrangers, & la principale Noblesse, se rendirent à *Schônbrunn* & complimenterent l'Empereur sur cet événement. Le 2. jour de la Pentecôte, le jeune Prince fut baptisé solennellement dans la grande Antichambre de ce Château, par l'Archevêque de *Vienne* en l'absence du Nonce du Pape. Il eut, comme on l'a dit, pour l'arrain & Marraine le Roi & la Reine des Deux Siciles, représentés par le Prince de Saxe-Hildboughausen & la Sérénissime Princesse Charlotte de Lorraine, & fut nommé Ferdinand-Charles-Antoine-Joseph-Jean-Stanislas. Pendant la fonction du Baptême, à laquelle assisterent l'Empereur, la Famille Impériale, les Ministres étrangers & toute la Noblesse dans le plus grand *gala*, on fit trois décharges de toute l'artillerie des remparts de *Vienne*, & le Régiment de Coloredo, qui étoit rangé sur la place de parade, fit une triple salve de sa mousqueterie. Le 3. & le 4. toute la Cour fut encore en *gala*. Le dernier de ces jours, le Cardinal Serbelloni qui ne l'a pas quittée dans les jours de pompe, partit pour retourner en *Italie*. Il avoit eu auparavant ses

ses audiences particulières de congé de l'Empereur & de l'auguste Famille. Ce Prélat, a rempli pendant huit ans la Nonciature de *Vienne*. Il avoit été Inquisiteur à *Malthe*, ensuite Nonce à *Florence*, puis à *Cologne*, & de-là en *Pologne*.

II. On ne peut que regarder l'invitation de Leurs Majestés Impériales & l'acceptation qu'en ont faite d'abord le Roi & la Reine des Deux Siciles, d'être les Parrain & Marraine du Prince ou de la Princesse dont l'Impératrice accoucherait, que comme une nouvelle preuve de la bonne intelligence qui subsiste entre les deux Cours, & au maintien de laquelle leurs Ministres paroissent s'employer avec beaucoup de zèle, même plus qu'auparavant depuis des représentations faites à Sa Majesté Sicilienne, que le Comte de Firmian a eu ordre de lui faire sur les préparatifs militaires qu'elle a ordonnés, & depuis une réponse qu'elle a fait donner à ce Ministre, toute conforme à la déclaration du Comte de Fogliani, dont nous avons déjà fait mention \*. On espère de-là, de même que de la bonne harmonie qui subsiste toujours entre Leurs Majestés Impériales & le Roi de Sardaigne, de parvenir à éloigner toute occasion de trouble en *Italie*, en s'y concertant à ce sujet avec les principales Puissances. Le Comte de Mercy d'Argenteau, nommé Envoyé Extraordinaire & Ministre Plénipotentiaire de Leurs Majestés Impériales auprès de la Cour de *Turin*, a ses instructions qui portent là-dessus; & il doit y proposer de nouveaux arrangemens, qui ne tendent qu'à ce but. Ce nouvel Ambassadeur est parti le 29. pour sa destination. Le Comte de

\* Voyez notre dernier Journal, page 449.

de Cunales, Envoyé Extraordinaire de la même Cour auprès de Leurs Maj. Impériales, a reçu par les dernières Lettres de *Turin* des instructions qu'on assure être relatives au même but. Aussi n'est-il plus tant parlé d'envois de troupes en *Italie*, depuis le départ du Comte de Mercy d'Argentéau pour *Turin*, & depuis les Couriers qu'on a reçus de retour de *Naples* avec la déclaration du Ministère Sicilien, sur ce qui lui avoit été représenté par le Comte de Firmian.

III. Les dispositions sont autant qu'achevées pour le Campement qui va se faire de nouveau en *Bohème* aux environs de *Collin*. Il doit consister en onze Régimens d'Infanterie, deux de Dragons & un de Cuirassiers; ce qui fera un total de 42 Bataillons & de 21 Escadrons aux ordres du Général Broune, qui aura sous lui six autres Généraux. L'Empereur & l'Impératrice-Reine font état d'aller voir ce Camp dans le cours du mois d'Août. On compte que l'Archiduc aîné sera de ce voyage. Après qu'il sera séparé Leurs Majestés pourront faire un tour à *Prague*, où elles verront l'effet du fâcheux désastre qui y est arrivé la nuit du 17. au 18. de Mai. C'est un incendie qu'il y a eu dans le Quartier des Juifs, qui forme à *Prague* une espèce de Ville entière. Il y a fait ses ravages si prompts, que tous les secours de la Garnison, & de la multitude de personnes de tout état qui se sont portées vers ce quartier, n'ont pû empêcher que les flammes ne s'y communiquassent à 227 maisons qui ont été entièrement réduites en cendres avec tout ce qu'elles contenoient. On compte dans ce nombre quarante Magazins ou Boutiques qui étoient remplis de différentes sortes de marchandises. Le feu a pénétré

nétre en même-tems aux maisons des Chrétiens voisines de ce Quartier, & il y en a eu 72 de brulées en entier, & 61 endommagées ou ruinées par les précautions qu'on a dû prendre. Il y a une vingtaine de personnes qui ont eu le malheur de périr dans l'embrasement ; & l'on a calculé que le dommage qui en est arrivé monte au-delà de trois millions de florins. On a recherché la cause de cet accident. On ne sçait encore à quoi l'attribuer. Mais on a des soupçons que c'est l'ouvrage de quelques malheureux. On a arrêté dans cette vûë des personnes dont les intentions ont paru suspectes ; & depuis lors on est d'autant plus sur ses gardes contre de nouveaux accidens du feu à *Prague*, que divers incendies sont arrivés dans le voisinage de cette Capitale peu de jours après celui dont nous venons de parler.

RATISBONNE. Le Baron de Palm, second Commissaire de l'Empereur à la Diette générale de l'Empire, est parti de cette Ville au commencement de Mai pour *Vienne*, d'où il est attendu de retour avec des instructions qu'il est allé y recevoir sur plusieurs affaires importantes qui doivent être proposées à la Diette. De ce nombre sont les arrangemens préliminaires à prendre avec le Collège Electoral par rapport à l'élection d'un Roi des Romains.

Le 13. du même mois, l'on renit en délibération dans le Collège Electoral & dans celui des Princes, l'affaire de l'introduction des Maisons de Schwartzbourg & de la Tour-Taxis dans le second de ces Collèges. Après que les voix y eurent été recueillies, ils formerent un *Conclusum*, ou Résolution provisionnelle, conçûë dans les termes que voici.

De

DE la part des deux premiers Collèges de l'Empire, l'on fait savoir à Son Altesse le Prince Alexandre Ferdinand de la Tour-Taxis, Principal Commissaire de Sa Maj. Impériale à la Diète générale des Etats de l'Empire : Qu'ayant été délibéré dans lesdits Collèges, sur les Décrets de Commission Impériale du 17. Décembre de l'année dernière & du 6. Mars de la présente année, touchant l'introduction des Princes de Schwartzboÿrg & de la Tour-Taxis dans le Collège des Princes, on a été aux avis selon l'ordre établi, & qu'il a été arrêté & conclu, que Son Altesse Mr. le Prince Ferdinand de la Tour-Taxis, Principal Commissaire de Sa Maj. Imp. ainsi que ses descendans mâles légitimes, obtiendra voix & séance dans le Collège des Princes, sur le Banc des Séculiers, & qu'il y sera introduit réellement & conformément aux usages qui y sont en pratique, à la charge néanmoins de donner des Lettres Réversales par lesquelles ce Prince & ses descendans s'obligeront à se procurer, aussi-tôt qu'il leur sera possible, des Terres & des sujets immédiats, tels qu'il convient à un Prince de l'Empire ; qu'en attendant, il contribuera dans une juste proportion à la Matricule de l'Empire & de la Chambre Impériale, & qu'il n'en résultera aucun préjudice, quel qu'il puisse être, à quiconque pourroit avoir un droit plus ancien à cette introduction, fondé sur les Décrets Impériaux, ou des Résolutions des Collèges de l'Empire, ou à quelque autre titre que ce soit, sous la réserve expresse, que c'est à l'honneur de Sa Majesté Impériale que ceci se fait, & en considération des services que cette Maison a rendus non-seulement à l'Empereur, mais aussi à l'Empire, & sans que la chose puisse tirer à consé-

quence pour quelque autre dans la suite.

En outre, il a été arrêté, que la Maison des Princes de Schwartzbourg, ensemble sa postérité mâle & légitime, sera introduite dans le Collège des Princes, pour y avoir voix & séance sur le Banc Séculier, pareillement en considération des services singuliers que cette Maison a rendus à la Patrie dans les tems les plus reculés, sauf à elle de délivrer de son côté des Lettres Réversales par lesquelles elle déclarera ne prétendre préjudicier à personne qui auroit un droit plus ancien pour prétendre à l'introduction.

De ce que dessus l'on prie qu'il soit donné part à Sa Maj. Impériale, afin qu'il lui plaise de ratifier & agréer le présent Avis des deux premiers Collèges de l'Empire, lequel ils ont formé en conséquence des Décrets de Commission rapportés ci-dessus. Fait à Ratisbonne le 13. Mai 1754. De la Chancellerie Electorale de Mayence.

Ensuite de cette Résolution l'introduction des deux Princes qui y sont nommés, s'est faite le 30. du mois Mai par les représentans qu'ils avoient commis. Par cette introduction la Maison de la Tour-Taxis a le droit de préséance sur celle de Schwartzbourg dans le Collège des Princes. Mais les Ministres de divers Princes & Comtes immédiats de l'Empire ont fait, dans la forme la plus authentique, leurs Protestations au sujet de leur admission, réservant les droits de leurs Principaux contre toute atteinte ou préjudice qui pourroit en résulter. Le Prince de Waldeck, de son côté, a fait distribuer un Ecrit, par lequel il déclare, que quoique le Prince de la Tour-Taxis ait été admis à prendre séance dans le Collège des Princes, il n'entend point être

être obligé de céder le rang à ce Prince, ni de lui accorder à cette occasion aucun droit de préférence. Ainsi, toujours difficultés ; mais qu'on trouvera bien le moyen de lever, d'autant plus que l'Empereur a approuvé l'admission faite & l'a même ratifiée.

#### DIFFERENS ENDROITS.

*Saxe.* Le Roi & la Reine de Pologne après s'être arrêtés avec la Famille Royale à *Leypsich* pendant le tems de la Foire, sont retournés le 18. Mai à *Dresde*, afin de s'y préparer à leur départ pour *Varsovie*.

*Prusse.* Le Roi s'est occupé sur la fin du mois de Mai à faire la revûe & exécuter les manœuvres des divers Régimens qu'il avoit fait assembler aux environs de *Berlin*. Sa Majesté est allé faire ensuite la revûe de ses troupes dans la *Pomeranie*. Revenuë de ce voyage elle en a fait un autre à *Pitspuhl*, près de *Magdebourg*, où il y avoit un Camp assemblé par ses ordres. Divers Princes & Seigneurs l'ont accompagné dans ces voyages. Le Comte de Gisors, arrivé d'*Angleterre* à *Potsdam*, a été de ces voyages. Ce Seigneur est traité à la Cour avec de grandes marques de distinction ; & Leurs Majestés, ainsi que la Famille Royale lui ont témoigné dans la réception qu'elles lui ont faite, les sentimens d'estime qu'elles ont pour le Maréchal Duc de Belleisle son père. Le Comte de Gisors se propose, après quelque séjour à *Berlin*, d'aller voir plusieurs autres Cours d'*Allemagne*.

On recommence à parler de l'arrangement final des affaires qui restent à régler entre cette Cour & celle de *Vienne*, en exécution de ce qui a été stipulé par rapport à la *Silésie*.

Le Roi a donné son consentement à l'établissement d'une Lotterie, dont le bénéfice est destiné pour achever la construction de l'Eglise Catholique à *Berlin*, à laquelle on travaille avec un redoublement de chaleur. Le Pape, auquel on a fait part de cet arrangement de Lotterie, y a donné son approbation. Comme le Cardinal *Querini*, Evêque de *Brescia*, a contribué par des sommes considérables à l'édification de cette Eglise, & assigné une somme de cent ducats par an pour son entretien, outre la dépense d'y avoir fait élever à ses frais un magnifique Frontispice, on y a placé en Lettres d'or une inscription Latine en ces mots : *Frederici Regis clementia Monumentum S. Hedwigi S. A. M. Querinus S. R. E. Card. suo ave perfecit.*

*Bavierre.* Conformément à une Ordonnance que l'Electeur a renduë, les monnoyes tant de ce Pays qu'étrangères, excepté celles d'*Autriche*, de *Salzbourg* & de *Ratisbonne*, ont été mises à un rabais très-considérable. Son Altesse Electorale s'étant résolu en même-tems de faire battre à l'avenir ses monnoyes tant d'or que d'argent sur le pied de celles d'*Autriche*, on a commencé à donner cours à ces nouvelles espèces, avec défense de se servir d'autres dans le Commerce après la fin du mois de Juin; ce qui s'exécute à présent.

*Treves.* L'Electeur, ensuite de son amour pour le bien de son Pays, a fait proposer au Chapitre de l'Eglise Métropolitaine de cette Ville de lui donner un Coadjuteur & successeur à l'Electorat. Les Grands Chanoines se sont assemblés en conséquence, & ont pris la résolution de fixer au 11. du présent mois de Juillet à procéder à ce choix.

*Bonn.* Le 27. Mai l'Electeur de Cologne fit en cette Ville, avec beaucoup de solemnité, la cérémonie de poser la première pierre de l'Eglise qu'il y fait rebâtir pour les Pères Capucins, à la place de celle qui a été brûlée dernièrement par l'incendie où le Couvent de ces Religieux a été consumé.

Peu de Lettres des différens Endroits d'*Allemagne* nous arrivent, que les unes ou les autres ne portent toujours de tristes détails d'incendies arrivés dans des Villes, des Bourgs, des Villages, dont la plupart sont ruinés. Les fréquens orages qu'il y a eu cet Eté & qui continuent, sont aussi annoncés comme ayant fait & faisant encore de grands dommages aux productions de la terre.

On apprend de *Schaffouse*, que le 3. Mai le Pont de pierre qui y est construit sur le *Rhin*, s'affaissa par le milieu, & de telle façon qu'après l'éroulement de la partie principale, il n'est resté sur pied que les deux extrémités par lesquelles on y arrivoit à chaque bout. Ce Pont, qui étoit l'un des plus beaux que l'on connoisse dans les Etats de l'*Europe*, avoit couté des sommes très-considérables.

*Stavelot.* Le nouveau Prince-Abbé de l'Abbaye de ce nom & de celle de *Malmédy*, Comte de Logne &c. a été beni solennellement à *Stavelot* le 12. Mai par l'Evêque d'Hippone, Suffragant de Liège & délégué du Saint Siège, qui a été assisté dans cette fonction par les Abbés de St. Jacques & de St. Laurent. Cette cérémonie, de même que l'hommage que le nouveau Prince-Abbé reçut le même jour des Officiers de la Principauté & du Comté de Logne, s'est faite avec beaucoup d'éclat & de pompe. Le soir il y

cut grand souper à plusieurs tables, & à l'entrée de la nuit tout *Stavelot* parut des mieux illuminé.

## A R T I C L E VI.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.*

I. SI l'on a dit qu'il n'étoit plus question de faire une visite aux Algériens, on revient de cette idée, depuis le retour de Mr. le Maire, Consul de France, que le Vaisseau la *Concorde*, a ramené d'*Alger* à *Marseilles* dans le mois de Mai; puisque tout ce qu'il a été possible d'obtenir de cette Régence a été le relâchement de dix-neuf personnes de l'équipage du Capitaine Prepaud. Ces 19 personnes étoient à bord de la *Concorde* avec Mr. le Maire. Le Dey, qui les avoit fait mettre aux fers, lorsqu'il fit mourir le Sr. Prepaud sous la bastonnade, a refusé jusqu'à présent de rendre le Navire. Comme il y a peu d'apparence qu'il s'y détermine, à moins de l'apparition d'une Escadre, celle qu'on a équipée à *Toulon* a mis à la voile le 27. Mai, sous le commandement du Comte de la Galissonnière, munie de tout ce qui est nécessaire pour exiger la satisfaction que Sa Majesté prétend. Ainsi l'on ne tardera pas d'être informé des ordres dont ce Chef d'Escadre est chargé par rapport aux Algériens.

*Emplois.  
Bénéfices.*

II. Le Roi a fait un remplacement d'Officiers de Marine, ayant nommé 34 Capitaines de haut-bord, 64 Lieutenans & 90 Enseignes, & a reçu le 16. Mai, Capitaine-Lieutenant de la seconde Compagnie des Mousquetaires, le  
Comte

Comte de la Riviere, Lieutenant-Général de les Armées & Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis, Sa Maj. étant montée à cheval à la tête du Corps pour faire cette réception. Elle a nommé depuis Ministre Plénipotentiaire auprès de l'Infant-Duc de Parme, le Comte de Rochechouart-Fauoas à la place du Marquis de Crussol, qui a demandé son rappel; & accordé la Charge de premier Président de la Cour des Aides & de la Chambre des Comptes de Montpellier, qui ne forment qu'un Corps, au Président d'Aigrefeuille, Président de cette Compagnie.

L'Evêché d'*Auxerre* n'est pas encore rempli; mais celui de *Bethléem*, vacant par la mort de Don le Tasse, est donné au Père d'Héricourt, Religieux Theatin, qui s'est acquis la réputation d'un célèbre Prédicateur, & l'Evêché de *Toul* à Mr. Drouas, Vicaire-Général de l'Archevêché de *Sens*. Le Roi a donné l'Abbaye de la *Victoire*, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Senlis, à l'Evêque de Tullès; celle de *Huiron*, Ordre de St. Benoît, Diocèse de Châlons-sur-Marne, à l'Abbé Allaire, Précepteur du Duc de Chartres; celle de *Saint Martin des Aires*, Ordre de Saint Augustin, Diocèse de Troyes, à l'Abbé de Lorry, Vicaire-Général de l'Evêché d'Orléans, & l'Abbaye Régulière de la *Colombe*, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Limoges, à Dom Rousseau, Religieux du même Ordre.

Les Religieux Bénédictins de la Congrégation de Saint Maur, dans un Chapitre qu'ils tinrent, dans les premiers jours de Juin à l'Abbaye de *Marmoutiers* près de *Tours*, ont élu pour leur Général, Dom Jacques Nicolas Mau-mousseau.

III. On ne dit plus que les troupes qui sont  
dans

dans les Provinces méridionales passeront en *Italie*. Les mesures que prennent les Puissances intéressées à y conserver la paix, font entrevoir qu'un pareil envoi ne sera pas nécessaire, à moins de quelque événement imprévu. Mais on parle à présent du réglément des limites en *Amérique* avec l'Angleterre comme n'étant pas si prochain que des avis venus de *Londres* voudroient l'insinuer. On juge dans des circonstances telles que le combat qui s'est donné près de *Trichenapally*, qu'il y a de la lenteur sur cet article. Du reste on attend aussi par le retour de quelques Bâtimens François de la Côte de *Coromandel*, un détail de cette action & de l'état des affaires dans ce Pays-là. Mr. Godecheu, qui s'y rend avec des Vaisseaux de la Compagnie des *Indes*, en donnera un pertinent, de même que de tout ce qui regarde les Etablissements des François dans ce Pays-là, lorsqu'il y sera arrivé, puisqu'il doit s'aboucher avec Mr. Dupleix, Gouverneur de *Pondichery*, ou plutôt lui remettre des ordres du Roi dont on ne sçait pas jusques ici le contenu.

IV. La prochaine formation de deux Camps se débite & se confirme, l'un en *Alsace* sous le commandement du Comte de Maillebois, & le second dans la *Franche-Comté* sous les ordres du Duc de Randan. On ignore cependant de quelle force sera le dernier. Pour celui d'Alsace, il doit consister en dix-huit mille hommes d'Infanterie & sept mille de Cavalerie. Et ces deux Camps n'ont pour but que l'exercice & les manœuvres à faire faire aux troupes qui les composeront.

V. Le 11. Juin le Lord Marshall, Ministre Plénipotentiaire du Roi de Prusse, eut une audience

audience particulière du Roi, dans laquelle il présenta à Sa Majesté ses Lettres de rappel, & Mr. Sorba, que la République de *Genes* a nommé son Ministre Plénipotentiaire à cette Cour, en eut aussi une, & lui présenta ses Lettres de créance. Mr. Acciaïoli, Archevêque de *Petra*, & nommé Nonce du Pape auprès du Roi de Portugal, prit le même jour congé de Leurs Majestés & de toute la Famille Royale, pour se rendre à *Lisbonne*. Toutes ces audiences portoient avec elles les formalités qu'on y observe ordinairement.

VI. La République de *Venise* & celle de *Genes* étant convenues de s'en remettre à la décision du Roi, touchant l'incident arrivé à *Genes* par rapport aux Esclavons qui étoient sur un Bâtiment Vénitien, Sa Majesté a décidé que ce Bâtiment seroit relâché, & que l'affaire seroit regardée comme non avenue. Nous avons marqué ce qui étoit de cet incident dans notre article d'*Italie*.

VII. Un voyage de la Cour à *Compiègne* est fixé au présent mois de Juillet. On se persuade que les affaires du Parlement de *Paris* seront décidées avant le départ du Roi, les apparences d'un accommodement de ces affaires étant plus grandes qu'elles ne l'ont encore été. Nous passerons sur tout ce que les Ecrits publics nous donnent, depuis un mois, pour & contre cette matière, afin de nous attacher uniquement ici à la circonstance qui fait concevoir le rappel prochain du Parlement.

Mr. de Maupeou, premier Président, ayant été mandé par le Roi, se rendit le 4. Juin de *Soissons* à *Versailles*, & ayant été introduit dans le Cabinet de Sa Majesté, elle eut avec lui une

confé-

*Affaires  
du Parle-  
ment,*

conférence qui dura cinq quarts d'heure. Mr. de Maupeou est parti immédiatement après pour retourner à *Soissons*. Il avoit eu ordre de régler sa route de manière qu'il ne passât point par *Paris*, soit en venant de *Soissons*, soit en y retournant. Ce voyage a été exécuté en 26. heures, & ce n'est que par des conjectures qu'on a voulu pénétrer ce qui s'étoit passé dans le Cabinet, où personne ne fut admis à entrer pendant la conférence. Mais on peut en juger à présent, par une Lettre que le Roi a écrite au premier Président depuis son retour à *Soissons*. Elle est du 3. Juin, Sa Majesté ayant voulu laisser jusqu'à ce jour le tems aux Confrères de Mr. de Maupeou, de peser le rapport des ordres qu'elle lui avoit donnés. Voici le contenu de cette Lettre,

**J**E jugerai de la vérité des sentimens de mon Parlement par la suite de sa conduite. Je persiste dans le refus que j'ai fait de recevoir ses dernières remontrances. Mon Parlement a dû sentir que c'est lui qui m'a forcé à le faire par la nature des objets qu'il avoit arrêté d'y traiter. Mon intention n'est point de lui interdire l'usage des remontrances. J'écouterai toujours favorablement celles qu'il me fera, lorsqu'elles auront pour objet le bien de la Religion & la tranquillité de l'Etat. Je suis déterminé, pour y parvenir, d'embrasser tous les moyens possibles. Je saurai punir avec la dernière sévérité ceux qui oseront y apporter des obstacles. Dans cette vue j'ordonne à mon Parlement de travailler incessamment & conjointement avec mes Avocats & Procureurs-Généraux à un Mémoire dans lequel il me proposera ce qu'il estimera de plus utile

*utile pour rétablir la paix dans l'Eglise & dans l'Etat. J'ai donné de pareils ordres à mes autres Parlemens. Jusqu'à la première présentation de ce Mémoire, je veux & ordonne qu'il soit sursis à toutes poursuites & procédures commencées concernant le refus des Sacremens, me réservant de faire savoir alors mes intentions. Je vais faire donner mes ordres aux Evêques pour qu'ils contiennent leurs Ecclésiastiques, qui se conduisent par un zèle indiscret, & dont les effets seroient capables d'augmenter les troubles auxquels j'ai intention de remédier. Je veux bien accorder à la commodité de mes peuples le rétablissement de mon Parlement dans la Ville de Paris, & je vais faire expédier des ordres pour ce nécessaires.*

On ne peut ainsi qu'attendre le retour effectué de ce Corps, par une soumission de sa part aux volontés du Roi. A l'occasion de ce prochain rappel, la plûpart des Prélats qui se trouvent à Paris se sont assemblés plusieurs fois chez l'Archevêque de cette Ville, afin de se concerter sur les mesures à prendre pour prévenir que les conditions de ce rappel ne portassent atteinte aux droits du Clergé. Tous, comme on l'apprend, ont été d'avis que la chose étoit à propos ; mais quelques-uns ont jugé que l'on ne devoit rien précipiter ; qu'il falloit attendre d'être mieux instruit, & que si en effet le Parlement étoit rappelé à des conditions qui pussent préjudicier aux droits des Evêques, il seroit tems alors de réclamer contre, & de faire au Roi des représentations à cet égard.

Nous finirons cet article par dire que la Communauté des Procureurs de Paris, dont le nombre

bre forme un Corps très-considérable, a fait au commencement de Juin une action qu'on ne peut que louer. C'est celle d'avoir emprunté trente mille livres pour subvenir aux besoins de ceux d'entre-eux qui souffrent par la suspension des affaires pendantes devant le Parlement.

*Remettant au mois prochain ce que les Cours du Nord nous présentoient pour celui-ci, l'article en sera plus ample.*

---

#### M O R T S.

Le 23. Mars mourut à *Saint Mihiel* en Lorraine, Don Gregoire Berthele, Religieux Bénédictin de l'Abbaye de ce lieu, & dont la mémoire y demeurera en vénération, à cause de son infatigable assiduité à l'étude & de la composition d'un grand nombre de Dissertations savantes & de Traités sur différens sujets, dans l'espace de 50 ans & plus. Il est, entre autres, Auteur du *Traité Historique & moral de l'abstinence de la viande*, imprimé à *Roüen* l'an 1731 in 4°. Il laisse plusieurs Ouvrages manuscrits sur des sujets également importants, qui mériteroient de voir le jour.

Le Cardinal Tanara, Bolonois, mourut à *Rome* le 28. Avril dans sa soixante-quatorzième année.

Messire Louïs de Chauvelin, l'un des Présidens de la Grande-Chambre du Parlement de *Paris*, mourut à *Soissons* le 29., n'ayant que 49 ans.

Mr. Damoiseau, Brigadier d'Infanterie au service de France, ci-devant Directeur des Fortifications

tifications des Places Maritimes de *Flandres*, est mort en son Château de *Colombier* en Bourgogne, âgé de 92 ans.

Le 2. Mai mourut à *Prague*, à l'âge de 81 ans, Messire Wencellâs-Antoine Comte de Choctek de Chokowa & de Wegrin &c. Conseiller Privé de Leurs Majestés Imp. & Royales.

Messire Antoine-Hyacinthe, Comte de Mainville, Maréchal des Camps & Armées du Roi de France, mourut à *Paris* le 5. âgé de 78 ans.

Don Guillaume-Geoffroy - Jean-Pierre de Blanes, Abbé de l'Abbaye de *Walbonne*, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Perpignan, & de celle de *Bellefontaine*, Ordre de Saint Benoît, Diocèse de la Rochelle, mourut le 7. , âgé seulement de 44 ans. La Maison de Blanes, illustrée par son ancienneté, a fourni à l'Eglise un Cardinal, connu sous le nom de Cardinal d'Espagne, & deux Saints; savoir, Raimond de Blanes, de l'Ordre de Mercy, Martyr en 1235, & Geoffroy de Blanes, Dominicain, Compagnon de St. Vincent Ferrier.

Messire Pierre - Paul Gilbert de Voisins, Préfident à Mortier au Parlement de Paris, mourut le 15. Mai à *Soissons* de la petite verole, âgé de 39 ans.

Mr. Carré de Montgeron, Conseiller en la Grand-Chambre du même Parlement, est mort le 12. du même mois dans la Citadelle de *Valence* en Dauphiné, où il étoit relégué depuis 1738.

Le 20. mourut à *Paris*, dans la cinquante-cinquième année de son âge, Jean-Armand de St. Simon, Duc de Ruffec, Pair de France, par la démission du Duc de St. Simon son père, & Grand d'Espagne de la première classe.

Don

Don Pedro de Frias , Ambassadeur de la Religion de Malthe auprès du Roi d'Espagne, est mort à *Madrid*.

Le Bailly Ceccoli , Résident de Malthe à *Vénise*, y a payé le même tribut.

### M A R I A G E S.

Celui du Comte de St. Julien , Grand Maître des Cuisines de la Cour de *Vienne*, avec la Comtesse de Scheretin , Dame du Palais de l'Impératrice-Reine, fut célébré le 21. Avril à *Vienne*.

Le Prince Jean-Adolphe de Saxe Gotha, Général Major des troupes du Roi de Pologne; Electeur de Saxe, épouse la Princesse Ernestine-Auguste-Sophie de Saxe-Weymar.

Le 20. Mai fut célébré à *Berlin* le mariage du Comte Victor-Frédéric de Solms, Conseiller de Légation du Roi de Prusse, avec la Comtesse Frédérique-Guillielmine de Donhoff, Dame du Palais de la Reine de Prusse.

Le même jour le Comte Ernest de Harrach, épousa à *Vienne* la Princesse de Dietrichstein, fille du Prince de ce nom.

*La naissance de l'Archiduc Ferdinand est rapportée dans nos articles d'Allemagne & des Pays-Bas. On n'en a aucune autre à rapporter.*

F I N.

*Fautes à corriger pour le mois passé.*

*Page 461, ligne 8 rien au-dessus, lisez dessous.*  
*Page 463, ligne 33 soit reçûes, il faut soient reçûes. Page suivante, ligne 32, Garnier, lisez Garnier. Page 468, ligne 29 de Fuches, mettez de Fuchs. Même page, ligne 34 sous règne, lisez sous le règne.*